

Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux Janvier 2006, numéro douze

Fondaction

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



a dix ans



Détournement de démocratie

Comme aux premières heures de son règne, le gouvernement Charest a réussi à semer le chaos de tous bords, tous côtés. Sur la scène fédérale, le scandale des commandites aura finalement provoqué une élection en plein hiver, fait rare au Canada.

Pas d'avenir à gouverner contre le Québec

La campagne électorale au fédéral sera l'occasion de sanctionner le gouvernement libéral pour son arrogance et pour son obsession à tuer la cause souverainiste qui l'a conduit jusqu'au scandale des commandites. Aujourd'hui, Paul Martin cherche à montrer patte blanche en se déchargeant sur son prédécesseur, Jean Chrétien.

C'est pourtant la même obsession qui anime Paul Martin et l'amène à présenter l'élection fédérale comme une élection référendaire, à nier l'existence du déséquilibre fiscal jusqu'à étrangler le Québec, à multiplier les promesses et les pro-

grammes pour envahir les pouvoirs du Québec. Pour briser cette spirale infernale, il faut voter massivement en indiquant qu'il n'y a pas d'avenir à gouverner contre le Québec, pas d'avenir à droite non plus !

Un coup de force injustifié et injustifiable

Au Québec, en dépit de son impopularité, le gouvernement Charest gouverne aussi avec arrogance et poursuit avec entêtement sa trajectoire à droite. Le coup de force du gouvernement du Québec contre les employé-es des secteurs public et parapublic est injustifié et injustifiable, tant dans sa forme que sur le fond. Le premier ministre, au premier chef, n'a jamais eu l'intention de négocier de bonne foi. Pire encore, c'est au droit même de négocier les salaires qu'il s'en prend maintenant en invoquant l'intérêt public et la capacité de payer, dont il se pose comme seul juge. Quand un gouvernement jette par-dessus bord la nécessité de plaider l'ur-

gence, l'atteinte à la sécurité publique ou à la santé pour limiter le droit à la libre négociation, on est dans l'antichambre des pratiques totalitaires.

Sur le fond des choses, c'est tout aussi injustifiable. Les salarié-es de l'État sont loin d'être des « gras durs ». Leur rémunération globale est de 20,5 % inférieure à celle des emplois comparables dans le secteur privé syndiqué, nous apprend l'Institut de la statistique du Québec. Les condamner, jusqu'en 2010, à s'appauvrir et à encaisser deux ans de gel est inacceptable.

Le premier ministre s'est rendu indigne de gouverner quand il a menti à la population en soutenant que payer convenablement ses salarié-es entraînerait un déficit, des coupes dans les services ou des augmentations d'impôt. Les marges de manœuvre que Jean Charest cherche à dégager sur le dos des salarié-es du secteur public servent non pas le bien commun mais à ouvrir la voie à la réélection d'un gouvernement en mal de popularité.

De surcroît, ce coup de force vise à isoler la CSN. La loi spéciale prévoit des conditions moins avantageuses pour les salarié-es qui n'ont pas conclu d'entente sur les clauses non pécuniaires. C'est le cas de 105 000 membres de la Fédération de la santé et des services sociaux, le groupe de syndiqué-es le plus important du réseau de la santé. C'est revancharde et inadmissible.

La Fédération de la santé et des services sociaux et les trois autres fédérations du secteur public CSN s'inscrivent d'ores et déjà dans l'action pour reconquérir le droit à la libre négociation. Elles ont droit à l'appui indéfectible de toute la CSN.



La pagaille dans les CPE

Au coup de force contre les employé-es du secteur public, s'est ajouté le bâillon pour faire adopter à toute vapeur la réforme des CPE, alors qu'une réforme concertée était à portée de main à la suite de l'entente intervenue entre la ministre Carole Théberge et l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE). C'était la veille. Le lendemain, appuyé par les garderies commerciales et les organisations les moins représentatives du milieu, le gouvernement est allé de l'avant. Bref, un autre coup de force d'un gouvernement autoritaire.

L'eau au privé

De plus, dans la tourmente de la fin de session, le gouvernement a réussi à faire adopter une loi qui est passée tout à fait inaperçue et qui ouvre grand la porte à la privatisation des services municipaux et de l'eau, provoquant l'indignation générale.

Les groupes environnementalistes, dans un geste sans précédent, avaient déjà coupé les ponts avec un ministre de l'Environnement incohérent, qui ne va nulle part avec sa politique de développement durable. Nous étions 40 000 dans la rue, le 3 décembre dernier, pour dénoncer l'absence d'un plan d'action pour lutter efficacement contre les changements climatiques. À ce jour, le seul engagement du gouvernement Charest, c'est le développement de plusieurs nouveaux projets autoroutiers qui augmenteront le nombre de voitures qui circulent sur les routes du Québec de même que nos émissions de gaz à effet de serre.

NON au privé dans la santé !

La « cerise sur le *sundae* » risque de nous venir du ministre de la Santé et des Services sociaux qui, à la suite du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli, ouvrira un grand débat sur la place du privé dans notre système de santé.

Les informations qui filtrent à ce sujet sont inquiétantes. Le gouvernement semble vouloir ouvrir la porte au privé.

Ce débat sur la santé sera le grand débat de 2006. Nous verrons enfin comment le gouvernement compte se conformer au jugement de la Cour suprême. Espérons qu'il n'ajoute pas une autre pièce au gâchis monumental mis en place depuis son accession au pouvoir ! La CSN sera de ce débat, comme elle a été aux premières loges de la mise en place du réseau public de santé et de services sociaux.

En ce début d'année, je vous offre mes meilleurs vœux. Je nous souhaite surtout beaucoup de combativité en cette année électorale et préélectorale !



Normes du travail Changements en vue 12



Sous-traitance Un Québec pas distinct 20



Pour changer les choses 26



Sommaire

Fondation a dix ans 4



Centres de la petite enfance Indignation et colère malgré des gains 15



Dakar 2005 22



L'invitée Esther Paquet Marchandisation du travail 31



Fondaction a dix ans

Fondaction a dix ans le 24 janvier. Au fil des années, surmontant les difficultés les unes après les autres, il a réussi à se déployer. Le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi a taillé sa place sur le marché du capital de risque au Québec. Son actif total atteindra les 500 millions de dollars d'ici un an. Ses exigences en matière de développement durable, son parti pris pour la gestion participative et l'économie sociale le démarquent aujourd'hui des autres et en font un fonds représentatif des valeurs sociales que véhicule la CSN. Fondaction est aussi reconnu pour la qualité de son soutien aux entreprises. Depuis sa fondation, selon l'Institut de la statistique du Québec, il a maintenu et créé 6562 emplois. Pour parvenir à ces résultats, il aura fallu cependant une bonne dose d'efforts de tous ceux qui y ont travaillé bénévolement et la détermination de celles et ceux qui sont à son emploi, dans ce marché où l'on compte beaucoup de joueurs.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Un long parcours avant de voir le jour

Par Henri Jalbert*

Photo : Alain Chagnon

Peu le savent. Il aura fallu quelque dix ans avant que Fondation ne voit le jour. En 1986, une première session de travail avec la direction des communications de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec avait permis de trouver un nom provisoire au fonds de travailleurs réclamé par la CSN. Et, quelques années plus tard, au congrès de 1992, on s'attendait à ce que le gouvernement du Québec promulgue incessamment la loi et la CSN se préparait à l'annoncer publiquement. Tout était prêt, même les communiqués. Mais rien n'est réglé.

Au début de 1995, le projet refait surface. Le conseil fédéral adopte un mandat formel pour mettre le fonds sur pied et la CSN, à titre de promoteur, s'engage à contribuer au démarrage et aux frais de fonctionnement pour quelque 660 000 \$. Un appui qui sera déterminant.

Le comité des collaborateurs

La Loi constituant Fondation fut finalement adoptée et sanctionnée le 22 juin 1995. Quelques jours plus tôt, Léopold Beaulieu, le trésorier de la CSN, avait mis fin à un séjour à l'extérieur et s'était rendu dans la Vieille Capitale, en compagnie de l'avocat Jean Morency, afin d'en réaliser le *closing* avec le sous-ministre des Finances.

Tout devait être prêt pour le début de janvier 1996. Six mois à peine pour : rédiger le prospectus, les documents légaux et les formulaires ; trouver et aménager des locaux pour la campagne REER ; préparer les documents nécessaires à la tenue de sessions de formation à l'intention des futurs responsables Fondation (qu'on appelait déjà les RF) ; monter une équipe de formation et organiser la logistique des sessions ; préparer la conférence de presse du lancement ; produire les documents de promotion et, surtout, organiser aux quatre coins du Québec notre première campagne REER.

Rapidement, plusieurs groupes de travail furent mis sur pied. Le premier de tous, le comité des collaborateurs, réunissait des représentants d'institutions québécoises avec lesquelles Léopold Beaulieu avait tissé, au fil des ans, des liens étroits : Gilles Lafleur, de la Fédération des caisses d'économie ; Régent Watier, du groupe Malette, Maheu ; Carmand Normand, des Conseillers financiers du Saint-Laurent ; René Hamel, de la SSQ ; Normand Campeau, du Groupe de consultation. Et, jamais très loin, il y avait le comité des chiffres, qui se nommait Geneviève Morin, qui avait la tâche d'établir l'échéancier de travail et le budget. Elle deviendra rapidement une indispensable cheville ouvrière qui occupera, dès le lancement de Fondation, un poste stratégique au sein de l'organisation.



Quelques-uns parmi celles et ceux qui ont collaboré au premier comité de communications et de commercialisation de Fondation. De gauche à droite : Henri Jalbert, Claude Dorion, Louise Chantraine, Daniel Simard, Claude Normandin, Marc Laforge et Geneviève Morin.

Comité des communications et de la commercialisation

Il fallait aussi de l'huile de bras. Et le monde de la CSN a embarqué tout de go. Daniel Simard le premier. À l'époque, il travaillait déjà activement au Comité Bâtirente et s'intéressait au développement des outils collectifs de la CSN. C'est lui qui approcha Léopold Beaulieu pour offrir ses services. Lui comme moi et comme beaucoup d'autres avons dû dès lors nous adapter au rythme *léopoldien* : pendant les heures de travail, la CSN ; le soir et les fins de semaine, Fondation.

D'autres viendront se joindre au comité embryonnaire des communications et de commercialisation de Fondation, dont Claude Dorion, du Groupe de consultation, maintenant MCE Conseils. Comme pour beaucoup d'entre nous, la considération qu'il avait pour Léopold avait facilité son choix : il y a peu de personnes comme lui qui ont autant de potentiel et, en même temps, autant d'énergie pour le réaliser. Peu sont capables,

comme Léo, de jouer efficacement sur deux registres : le conceptuel et l'opérationnel. Et même à quatre heures du matin, il parle encore de la CSN. De son côté, Claude Normandin, qui venait de la Fédération des caisses d'économie, apportait de nouvelles compétences qu'elle mettait au service d'une institution porteuse de changement : on mettait sur pied une institution qui entend jouer un rôle dans la société. C'était valorisant et, surtout, c'était proche de valeurs que nous partagions.

Les sessions de formation

La CSN mettait sur pied son fonds de travailleurs, un REER donnant accès à des crédits d'impôt. Mais encore fallait-il une structure permettant aux membres de la CSN d'y adhérer, donc former des responsables Fondation dans une majorité de syndicats et dans toutes les régions, ce qui supposait une logistique importante. La tâche était réalisable, mais ÉNORME. Évidemment, nous

* Henri Jalbert a été parmi les premiers salarié-es de Fondation.





étions aussi de la CSN : les réunions se sont étirées, les textes ont été réécrits une dizaine de fois et, finalement, les documents de formation ont été imprimés le soir précédant la première session de formation. Ouf ! Disons que le danger ne nous faisait pas peur.

En plus d'avoir participé à la rédaction du *Manuel du RF*, Daniel Simard était un des piliers du groupe des formateurs. On avait affaire à des responsables syndicaux et on les formait pour qu'ils deviennent des responsables Fondation. Il fallait vaincre leur résistance à jouer ce rôle-là. J'utilisais souvent la métaphore suivante : faire adhérer quelqu'un à Fondation, c'est comme faire signer une carte de membre de la CSN.

Le lancement

En même temps que se donnent les sessions, se prépare l'opération lancement. Un style de lancement auquel nous n'étions vraiment pas habitués : une vidéoconférence à la grandeur du Québec. La date définitive fut finalement arrêtée : le 23 janvier.

Mais à la mi-décembre, les derniers accords à compléter avec Québec et la Commission des valeurs mobilières tardent à venir. Deux approbations de première importance n'ont pas été obtenues : celle de la CVMQ acceptant le prospectus de Fondation et celle du ministère des Finances autorisant les rachats et les transferts de gré à gré des actions dans Fondation.



« Ce nouvel instrument d'intervention économique, nous l'avons arraché à bout de bras », déclarait Gérald Larose, alors président de la CSN, lors du lancement de Fondation, 23 janvier 1996.

Une télécopie provenant de la Commission des valeurs mobilières et approuvant le prospectus fut finalement remise le 22 janvier, en fin de journée, sur le bureau de Léopold Beaulieu. Quant à l'acceptation du règlement de rachat et de transfert de gré à gré, c'est le matin du lancement

qu'est parvenue l'autorisation, signée par le premier ministre Jacques Parizeau. De quoi garder tout le monde sur les nerfs.

Après des années d'acharnement, la CSN avait finalement obtenu gain de cause. La CSN ne l'avait pas eu facile.



Dès janvier 1996, Fondation avait son stand au Salon d'Épargne-Placement de Montréal.

La première campagne REER

Fondation entreprend officiellement ses activités le jour même du lancement dans des bureaux qui sentaient encore le neuf. Et la première campagne fut une autre aventure.

Chacune, chacun avait des tâches multiples. Claude Normandin s'occupait à la fois de la commercialisation et du service à la clientèle. Daniel Simard faisait le suivi avec les fédérations de la CSN et les responsables Fondation, tout en continuant de s'occuper de Bâtirente. Claude Girard, l'ancien vice-président de la CSN, poursuivait la formation dans le champ en se déplaçant d'un syndicat à l'autre, d'une région à l'autre, d'une campagne locale à l'autre. Et une bonne quinzaine de salarié-es de la CSN vinrent donner un solide coup de main.

Finalement, le 29 février 1996, au terme d'une campagne REER d'un mois, les souscriptions versées totalisaient 7 600 000 \$ et Fondation comptait 5000 adhérents. Le succès dépassait nos espérances. Le dernier soir de la campagne, nous nous sommes fêtés. Et ça s'est terminé par une soirée où le comité des chiffres nous a montré ses talents de chanteuse.

Dans les jours qui ont suivi, il y eut évidemment une baisse importante d'adrénaline. On commençait à implanter la déduction à la source dans les syndicats. On vérifiait quotidiennement la progression du fonds. On apprenait aussi à utiliser davantage les ordinateurs. Et on se demandait où Fondation ferait son premier investissement en entreprise. Mais ça, c'est une autre histoire...

Parti de rien, Fondation a dû bâtir une équipe d'investissement

Textes : Maroussia Kishka

Ayant cumulé un actif total de près de 67 millions de dollars en 1998, Fondation doit commencer à investir une partie de celui-ci dans le capital de risque pour la création d'emplois. Ce ne sont pas les PME montantes qui frappent à sa porte. Elles se financent auprès des autres institutions financières. Celles qui se pointent sont de petites entreprises qui ont de la misère et nécessitent des investissements de l'ordre de 300 000 à 500 000 \$.

Des entreprises fragiles qui demandent beaucoup de suivi, alors que Fondation n'a que deux personnes affectées à l'investissement en 1998. C'est en 2000 que Léopold Beaulieu, le président-directeur général, réussit à convaincre son ami Régent Watier, un vérificateur comptable d'entreprises chevronné, de venir monter l'équipe d'investissement de Fondation.

« Quand je suis arrivé, l'équipe était composée de quatre personnes. Aujourd'hui, on est 26. »



Régent Watier

« Quand je suis arrivé, l'équipe était composée de quatre personnes. Aujourd'hui, on est 26 », souligne Régent Watier. Ils ont en moyenne de 40 à 45 ans. « C'est juste l'âge correct. » Une douzaine d'entre eux sont des directeurs de portefeuille, en majorité des femmes. La tâche n'a pas été facile. Il a fallu convaincre des professionnel-les du capital de risque de venir travailler pour un fonds de travailleurs et « le mot CSN faisait peur », se rappelle Régent Watier. « Progressivement, on a fait nos classes. On a structuré, organisé. On a planifié de façon à atteindre un autre niveau d'investissement. Et quand je regarde, avec le temps, oui, Fondation a été capable de s'imposer comme capital de risque. »

Au 31 mai 2005, Fondation avait investi dans 92 entreprises. Une large part des investissements (41,4 %) est allée à des PME des secteurs traditionnels de l'économie québécoise, particulièrement dans le secteur manufacturier. Et cela commence à donner des résultats. En voici quelques exemples : Structures de construction technologique TBS de la Montérégie, en faillite il y a quatre ans, a un chiffre d'affaires de plus de 30 millions de dollars ; Pêcheries Marinard de la péninsule gaspésienne, dont les travailleuses et les travailleurs sont syndiqués à la CSN, est l'une des plus importantes entreprises de transformation de la crevette en Amérique du Nord ; Prométek, spécialisée dans

la fabrication de structures et de composantes d'acier, a maintenant une réputation d'excellence ici et dans de nombreux pays. Et dans le secteur de l'environnement, Fondation a permis à Envirogain de construire la première installation de traitement de lisier de porc permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces entreprises, comme toutes celles dans lesquelles investit Fondation, doivent s'ouvrir à la gestion participative et à une démarche de développement durable. « On est le fonds qui a le plus d'exigences à ce chapitre. Quand on regarde nos conditions dans les conventions qu'on prépare avec d'autres partenaires du capital de risque, force nous est de constater qu'on fait figure de proue », affirme Régent Watier.

Dès 2000, Fondation crée le Fonds de formation professionnelle responsable des diagnostics socio-économiques des entreprises et de la formation des employé-es en vue d'une gestion participative et d'une meilleure connaissance des enjeux économiques et financiers. Depuis peu, il est en mesure d'aider les entreprises qui s'y engagent à produire un rapport de développement durable. Son soutien s'ajoute à celui de l'équipe d'investissement qui voit à un suivi rigoureux des PME pour assurer leur croissance et la modernisation de leurs équipements. Fondation a ainsi acquis la réputation de suivre de très près ses dossiers.

Les années 2000, années de tourmente

À peine ses premiers pas entrepris dans le capital de risque, Fondation va être durement touché par la chute des valeurs boursières et l'éclatement de la bulle des technologies de l'information et des biotechnologies, en 2001 et 2002. Suivra ensuite la hausse du dollar canadien qui met à mal les PME québécoises exportant aux États-Unis.

Dès 1998, Fondation a constitué un portefeuille de titres d'entreprises publiques québécoises à petite capitalisation (EQPC), des sociétés cotées en Bourse. Les rendements ont été bons au début, mais lorsque la Bourse a dégringolé, ce portefeuille a été durement affecté. Fondation, comme toutes les autres institutions, en subit le contrecoup. « Même NATCAN — le portefeuille de la Banque nationale du Canada — a mangé ses bas », souligne Geneviève Morin, directrice des finances et du développement corporatif qui détient un baccalauréat en sciences économiques et un MBA en finances. « À certains moments, nos investissements en Bourse ont entraîné 50 % de nos pertes, même s'ils ne représentaient que 10 % de l'actif. » Depuis, EQPC s'est redressé et a produit d'excellents rendements.

Autre coup dur. « Quand la bulle des technologies éclate en 2001, les prix ont descendu dans le troisième sous-sol et cela s'est répercuté pendant plusieurs années », ajoute celle qui est responsable des placements boursiers et des fonds spécialisés chez Fondation. Les entreprises de ce secteur dans lesquelles Fondation a investi ont été durement affectées,



Geneviève Morin

tout comme les fonds spécialisés. Mis sur pied par des équipes aguerries pour un cycle de dix ans, ces fonds permettent, en y associant plusieurs partenaires financiers, de réunir les capitaux nécessaires à de jeunes entreprises prometteuses des secteurs des technologies avancées et des sciences de la vie du Québec. Souvent déficitaires les premières années, ces fonds commencent généralement à donner un rendement après cinq ans d'existence. Aujourd'hui, Fondation est associé à 19 fonds spécialisés, ce qui représente un quart de ses in-

vestissements. Même si ces fonds sont jeunes et que seulement trois d'entre eux sont arrivés à maturité, ce portefeuille commence à donner du rendement.

À son tour, la hausse du dollar canadien se répercute sur l'actif de Fondation. « Le pire à ce chapitre, cela a été l'année 2004 et un peu 2005. L'augmentation a été rapide et les entreprises n'ont pu s'ajuster tout de suite, subissant des pertes », indique Geneviève Morin. Elle croit cependant que graduellement la valeur de l'action va se redresser. Si ces

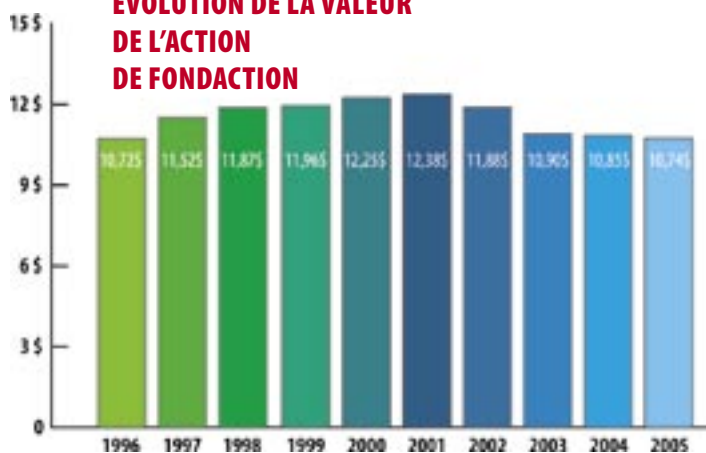
années de tourmente l'ont fait fléchir, l'action n'a pas pour autant piqué vers le bas comme on l'a vu dans d'autres véhicules de placement. Fondation a en effet 40 % de son actif investi dans des placements à caractère sécuritaire afin de protéger l'avoir des actionnaires.

Léopold, l'homme à la barre de Fondation

Fondation a à son emploi, aujourd'hui, une soixantaine de personnes. Un bon nombre d'entre elles nous répondent, quand on leur demande pourquoi elles sont là... « à cause de Léopold, à cause de sa vision, de sa capacité phénoménale de travailler, à cause de sa ténacité ».

Léopold Beaulieu, c'est le président-directeur général de Fondation. Son engagement social, il l'a déjà tout jeune quand il travaille à la Caisse d'économie de Québec. Militant syndical, il est élu trésorier de la CSN en 1976. Très tôt, il a appris à naviguer dans des années de turbulences. Celles de la décennie 70 mettent à mal les finances de la CSN tant sont nombreux les conflits de travail. Suivront celles de la récession qui par vagues successives mettent à pied des milliers de travailleuses

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE L'ACTION DE FONDATION



Fondaction innove avec Filaction



Dans la très petite entreprise et l'économie sociale, des besoins de financement en bas de 250 000 \$, il y en a beaucoup. Mais ils ne sont pas à portée de la main. Fondaction le sait fort bien. « Juste la rédaction d'un contrat peut coûter de 10 000 à 15 000 \$

pour un tel investissement. Ça n'a pas de bon sens », s'exclame Geneviève Morin. Il reste une solution : innover. Et ça réussit.

En 2001, Fondaction crée Filaction et y investit 4 275 000 \$. Il obtient pour celui-ci du ministère de l'Industrie et du Commerce une subvention annuelle de 300 000 \$ pour couvrir les frais fixes de ces mi-

cro-investissements durant les cinq premières années de son existence.

Rapidement, le fonds va démontrer le bien-fondé de son existence. Il est devenu le principal partenaire financier des fonds d'investissement pour femmes entrepreneures et contribue à l'essor des fonds communautaires qui, à même les ressources financières du milieu, financent des

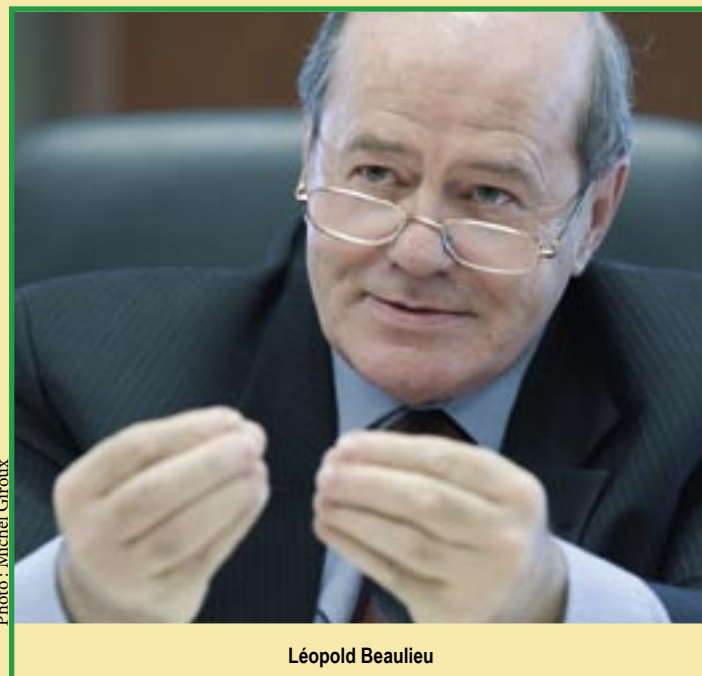
projets locaux d'habitation, d'insertion de personnes en situation d'exclusion ou des coopératives. Filaction leur apporte un appui technique et professionnel et double leur capacité de mobiliser du capital.

Il est aussi à l'origine de fonds d'amorçage pour les coopératives et



et de travailleurs. Il est là, toujours à la barre de la trésorerie, quand la CSN tient des États généraux sur l'emploi en 1985 et donne le coup d'envoi à des négociations sectorielles et à la démocratisation des lieux de travail. C'est lui qui voit à la création de Bâtirent et de MCE Conseils, en 1987. Et durant ces années, quand il prépare la création d'un fonds de développement de l'emploi, il l'envisage à la manière CSN. « La CSN a soutenu constamment au fil du temps des initiatives d'appropriation par le monde de leurs conditions de vie, d'un mieux vivre en société », tient à dire Léopold. C'est ainsi que tout le monde l'appelle par son prénom.

Quand on lui dit que Fondaction est dans l'air du temps en 1996 avec ces trois créneaux de création d'emplois : la gestion participative, l'économie sociale et le développement durable, il répond : « Avant même qu'on ait nommé l'économie sociale au Sommet de l'emploi, en 1996, on en faisait déjà. Les coopératives, les mouvements associatifs sont nés de la révolution industrielle, tout comme les syndicats et les associations. Ce n'est pas d'hier que la CSN s'inscrit là-dedans. Fondaction est de ce *continuum*. »



Léopold Beaulieu

Les expressions à la mode agacent Léopold. Il aime rappeler que les changements se forment avec le temps et ont des racines profondes. Pour lui, la gestion participative n'est pas une mode passagère. « Je ne dis pas que la gestion participative au sein des entreprises et des établissements du secteur public est une gestion participative réussie et accomplie. Je dis que c'est une voie de développement de l'activité en entreprises et dans les établissements qui est incontournable parce que c'est normal de vouloir

avoir un droit de regard sur ses conditions de vie et de travail. » Ce droit de regard, il le voit s'orienter vers le développement durable.

La préservation du pouvoir d'achat au moment de la retraite est aussi pour lui un enjeu intergénérationnel majeur. « Un très fort pourcentage de salarié-es n'auront pas épargné suffisamment au moment de leur retraite. Ce sont des conditions de pauvreté que cela annonce. C'est un pouvoir d'achat diminué et, collectivement, un développement

économique ralenti. Je pense que cela interpelle tout le monde et Fondaction est à pied d'œuvre là-dessus. »

Même si Fondaction est encore un petit fonds dans le capital de risque, il est convaincu qu'il peut influencer sur les pratiques d'affaires et de l'industrie de la finance. « Ce n'est pas depuis qu'il a cinq milliards de dollars que le Fonds de solidarité de la FTQ peut agir sur les pratiques du marché. On mutualise et conjugue nos efforts avec d'autres et ça, ça déteint. » En partenariat avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable, les deux fonds de travailleurs ont créé en 2003 le FIDD, un fonds destiné aux entreprises québécoises inscrites dans une démarche de développement durable. Et ensemble, souligne-t-il, les outils collectifs de la CSN couvrent toutes les dimensions de la finance socialement responsable et ont un actif conjugué d'un milliard deux cent millions de dollars. « Ça rend possibles des réalisations qui autrement ne le seraient pas. »



de fonds d'investissement en habitation. Les investissements totaux engagés par Filaction s'élèvent à plus de sept millions de dollars. Est-ce plus périlleux comme capital de risque ? « On n'aura pas de Biochempharma dans l'économie sociale. Par contre, les entreprises sociales vivent plus longtemps que les entreprises privées justement à cause de leur ancrage dans leur milieu. Ce n'est pas tuable. Les gens font des efforts et trouvent des façons de les maintenir en vie. Le taux de perte est donc beaucoup plus bas », indique Geneviève Morin.

En collaboration avec le RISQ — le Réseau d'investissement social du Québec, qui soutient les demandes de financement de moins de 50 000 \$ — Fondation a créé le Fonds de financement coopératif (FFC), ce qui permet de répondre aux besoins financiers de l'ordre de

150 000 à 500 000 \$ de l'économie sociale. C'est Filaction, qui investit des montants de 50 000 à 150 000 \$, qui a la gestion de ce fonds. Fondation peut quant à lui prendre la relève si

les demandes d'aide s'élèvent à plus de 500 000 \$. L'économie sociale a donc maintenant une offre de service pouvant couvrir l'ensemble de ses besoins financiers.



Photo : Alain Chagnon

Filaction a aidé à la relance du cinéma Beaubien à Montréal en partenariat avec le RISQ et la Corporation de développement économique et social (CDEC) de l'arrondissement Rosemont-Petite patrie, ce qui a permis de maintenir dans ce quartier une salle de cinéma réputée pour la qualité de sa programmation.

Développement durable

Aller au-delà des vœux pieux

Fondation est convaincu que les entreprises et les institutions qui miseront sur le développement durable auront une longueur d'avance. Mais cela représente tout un défi et un changement de culture qui prendra du temps. Cela implique en effet que, lors de leurs décisions, celles-ci tiendront compte des conséquences environnementales, sociales et économiques et en établiront le coût dans leur rapport financier. Les actionnaires pourront donc juger de leur comportement en cette matière. Fondation invite les entreprises à aller en ce sens et entend donner l'exemple. Il produira un premier rapport financier en 2006 selon les lignes directrices du *Globe Reporting Initiative* (GRI), parrainé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'organisation non gouvernementale américaine *Coalition for Environmentally Responsible Economies*.

Fondation s'est aussi doté d'une politique de gestion environnementale. Le nouvel édifice Carrefour financier solidaire, qui abrite ses bureaux, produit 30 % de moins de gaz à effet de serre qu'un immeuble du

même genre normalement. Cela lui a valu une reconnaissance de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada pour sa conception écoénergétique. En collaboration

avec les autres outils collectifs CSN, qui occupent avec lui cet édifice, il a aussi formulé un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et obtenu, un an après sa mise en œuvre, l'attestation de performance ICI ON RECYCLE, décernée par RECYC-QUÉBEC.



Photo : Alain Chagnon

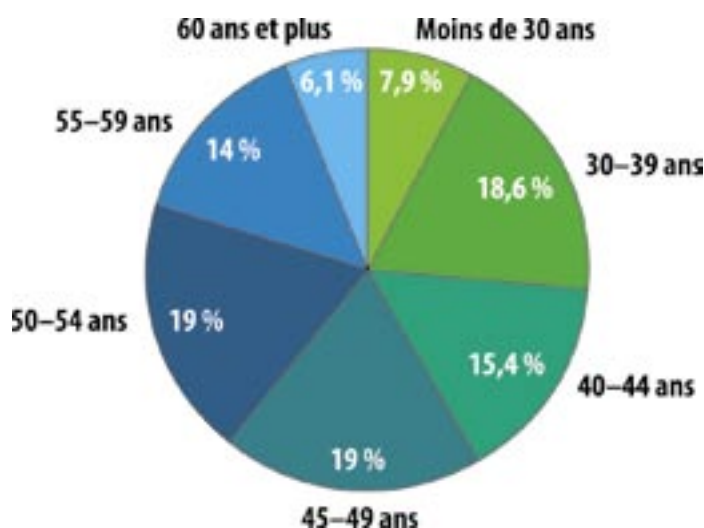
Les actionnaires de Fondation, des hommes et des femmes de tous âges



Au 31 mai 2005, Fondation comptait 60 587 actionnaires. Plus de 60 % d'entre eux — presque autant de femmes que d'hommes — sont des syndiqué-es de la CSN. Des souscripteurs à Fondation, il y en a dans toutes les catégories d'âge et il a l'avantage de faciliter l'épargne-retraite aux salarié-es ayant de faibles ou de moyens revenus. Ce sont eux les principaux contributeurs de Fondation.

« Pour mille dollars, avec un taux d'imposition marginal de 40 %, tu peux acheter un REER conventionnel de 1666 \$, tandis qu'avec Fondation, tu es capable d'en acheter un de près de 3333 \$ puisque les avantages fiscaux atteignent 70 %. Tu accumules ainsi plus rapidement 20 000 \$ en épargne-retraite », souligne Mario Lapointe, responsable des souscriptions chez Fondation depuis 1998. Cette année-là, le gouvernement du Québec a instauré le Régime d'accès à la propriété (RAP). Cela a permis de convaincre les jeunes dans la trentaine d'investir dans Fondation. Ils peuvent utiliser leurs REER pour l'achat d'une maison, tout en accumulant pour la retraite puisqu'ils remettent ce montant.

Dans plusieurs milieux de travail, les syndiqué-es se servent en outre de l'effet de levier de Fondation pour accroître le montant d'épargne-retraite et diversifier leur portefeuille avec Bâtirente. La contribution de l'employeur va dans un régime de



retraite simplifié géré par Bâtirente, tandis que la contribution de l'employé est versée à Fondation. Ce sont les économies d'impôt générées par le REER de Fondation qui sont versées dans le régime de retraite simplifié. Cette formule de

contribution hausse aussi la part de l'employeur de 30 % puisqu'il n'a pas à payer les parts sociales reliées aux salaires comme dans le cas d'un REER conventionnel.

Avec la contribution de plus de mille responsables bénévoles, Fon-

daction souhaite atteindre les 100 000 actionnaires d'ici trois ans. Au 31 mai 2005, 63,7 % de ceux-ci étaient des syndiqué-es de la CSN. Plus au fait des modalités de leur régime de retraite, les salarié-es du secteur privé, particulièrement dans les secteurs de la métallurgie et des papeteries, sont davantage conscients de la nécessité d'accroître leur épargne pour leur retraite que ceux du secteur public. Dans la plupart des milieux de travail, les responsables de Fondation doivent rencontrer individuellement chaque personne et démontrer les avantages de contribuer au fonds de la CSN. Même si la valeur de l'action a baissé, cela demeure intéressant. « Quand tu combines l'avantage fiscal au rendement, Fondation se compare à bien des produits. De plus, la valeur des fonds de travailleurs fluctue moins. »



Dans la plupart des milieux de travail, les responsables de Fondation doivent rencontrer individuellement chaque personne et démontrer les avantages de contribuer au fonds de la CSN, comme à ce stand de Fondation à l'hôpital Louis-H.-Lafontaine.

Photo : Alain Chagnon

La menace plane !

Texte : Daniel Raunet*

Photos : Alain Chagnon, PC

La partie III du Code canadien du travail régit les normes du travail dans les entreprises de compétence fédérale. L'automne dernier, une commission nommée par le ministre fédéral du Travail a procédé à l'examen de cette section du Code en vue d'une mise à jour, ce qui a donné lieu à de nombreuses interventions des milieux syndicaux et patronaux. Cet exercice a aussi permis de mettre au jour la présence d'un puissant lobby patronal qui vise rien de moins que l'abolition de ces normes. Ce lobby, présidé par un vice-président de Radio-Canada, tente également de faire main basse sur les surplus des caisses de retraite.

Dans la tourmente des assauts du gouvernement Charest contre les droits collectifs, on n'accorde peut-être pas assez d'attention à une autre offensive contre les travailleuses et les travailleurs qui, elle, se déroule à Ottawa. Beaucoup de gens ignorent que 6,6 % des travailleurs du Québec ne sont pas couverts par les lois provinciales, mais plutôt par les lois fédérales. Le secteur des communications, des médias électroniques, les ports et élévateurs à grains, les transports aérien et ferroviaire, le camionnage interprovincial, les banques, les minoteries, les fonctionnaires fédéraux et les postiers sont, en effet, régis par le Code canadien du travail. Ce Code beaucoup moins progressiste que celui du Québec ne comporte pas de mesures antibrisers de grève, ce qui explique en grande partie que 48 % des journées de travail perdues en conflit au Québec sont le fait des institutions et des entreprises de compétence fédérale.

Il se trouve que les libéraux fédéraux, sans trop le clamer sur les toits, ont l'intention de modifier la partie III du Code canadien du travail qui définit les normes s'appliquant

à tous les travailleurs sous compétence fédérale. Une commission d'examen des normes a pour mission de recommander une réforme clé en main.

Abaisser les normes

Quoi qu'il en soit, tous les organismes patronaux qui se sont présentés aux audiences de la Commission sur l'examen des normes fédérales du travail chantent tous la même chanson : il faut abaisser les normes du travail qui sont, à les croire, autant de sources de rigidité inutiles, autant d'obstacles à l'essor de l'économie. Parmi ces chantages du néolibéralisme se trouve un lobby contre nature d'employeurs du secteur public et du secteur privé du nom de FETCO, en français : Employeurs des transports et communications de régie fédérale. Les membres de FETCO ne sont pas quantité négligeable : ils emploient 367 000 travailleurs, soit les deux tiers des employé-es syndiqués de compétence fédérale. On y retrouve côte à côte trois sociétés de la Couronne : Via Rail, Postes Canada et Radio-Canada, ainsi que plusieurs fleurons de l'establishment canadien : Bell Canada, Telus, le Canadien National, le Canadien Pacifique, l'Iron Ore, Air Canada, l'Association des employeurs maritimes, etc. Ce lobby



Les syndiqué-es de Bell Canada, du Canadien National, d'Air Canada, de Postes Canada et de Radio-Canada ont connu au cours des dernières années des conflits de travail allant jusqu'à la grève générale ou le lock-out. Ces employeurs, membres d'un lobby patronal, pressent maintenant Ottawa d'abaisser les normes fédérales du travail.



* L'auteur du texte est ex-président et membre du Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC-CSN).



patronal, qui fonctionne donc en partie avec les deniers du contribuable, a pour position centrale que les employés syndiqués devraient être exclus de la protection des normes minimales du Code canadien du travail. Simple, n'est-ce pas ? Il suffisait d'y penser.

Les normes : une garantie ?

Mais d'abord, parlons un peu de ces fameuses normes. Elles garantissent de beaux principes, mais, malheureusement, sans grand mécanisme quand il s'agit de les faire appliquer. De temps en temps, les inspecteurs arrivent à faire respecter un ordre de paiement du salaire ou l'annula-

tion d'un licenciement abusif. Mais quand un employeur refuse de façon persistante d'appliquer les normes, la seule solution pour le ministre fédéral du Travail est de le poursuivre en justice. Le hic, c'est que le ministre, qu'il soit libéral ou conservateur, n'a poursuivi aucun employeur depuis des décennies. Un exemple : pour vérifier que les travailleuses et les travailleurs sont payés pour le travail qu'ils ont fourni, il faut savoir combien d'heures ils ont travaillées. D'où l'obligation légale pour les employeurs, dans le Code canadien du travail, de tenir des registres pendant trois ans. Certains employeurs, comme Radio-Canada, refusent systématiquement de tenir ces registres pour certaines catégories d'employé-es, par exemple les travailleurs les plus précaires (contractuels) ou les employés à qui ils imposent un horaire dit « libre ». Le ministère du Travail a fait enquête. Ses inspecteurs ont constaté les violations. Rien ne se passe. Le ministre refuse de faire appliquer la loi.

Pourquoi un employé payé par l'État, George Smith, vice-président aux ressources humaines de la Société Radio-Canada, préside-t-il un lobby patronal hostile aux travailleurs ?

Sur papier, les normes canadiennes du travail sont très belles : la journée de 8 heures et la semaine de 40 heures, les heures supplémentaires payées à taux majoré de 50 %, les congés payés, les jours fériés, l'interdiction du travail excessif, des licenciements abusifs, du non-paiement du salaire ou du harcèlement sexuel. Bref, un train de mesures qui semblent normales dans une société civilisée.

À la carte

Mais pour le lobby FETCO, c'est déjà beaucoup trop. FETCO réclame des normes à la carte, différentes selon les industries et selon la taille des entreprises. Pour le secteur non syndiqué, ce lobby patronal prône l'exclusion des travailleurs autonomes (y compris les employés des agences de placement), ainsi que des travailleurs « bien payés ». En fait, ces employeurs sont contre toute définition du terme « employé » dans la partie



III du Code. Quant au paiement des heures supplémentaires, il ne devrait pas s'appliquer aux personnes « qui travaillent de façon indépendante », par exemple à la maison, ou qui exécutent des tâches « intellectuellement plus complexes ».

FETCO réserve ses recommandations les plus nocives pour le monde syndiqué : « Le temps est venu d'exempter de façon plus vaste les conventions collectives des obligations de la partie III du Code », écrivent ces lobbyistes. Ces employeurs privés et publics veulent s'attaquer avant tout à la durée normale du travail, qui les force à payer des heures supplémentaires au taux de 150 % au-delà de huit heures par jour et de 40 heures par semaine. Ils veulent pouvoir forcer les syndicats, par le biais des conventions collectives, à entériner des systèmes de calcul de la moyenne où, par exemple, les travailleurs sont payés au tarif ordinaire tant qu'ils n'ont pas dépassé 80 heures en deux semaines ou 160 heures en quatre semaines. De plus, FETCO veut démanteler les protections qu'assure le Code fédéral en matière de congés payés, de durée maximale du travail, de jours fériés « et autres normes du travail » non spécifiées.

Main basse sur les surplus des caisses de retraite

Le lobby discret d'employeurs fédéraux regroupés au sein de la FETCO ne se contente pas de vouloir éviscérer les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs ; il veut également dilapider leurs fonds de pension. À l'heure actuelle, les caisses de retraite fédérales à prestations déterminées sont tenues de prévoir des réserves suffisantes pour faire face à toutes leurs obligations financières dans l'hypothèse d'une dissolution (entre autres, garder suffisamment d'argent pour payer les prestations de tous les retraités jusqu'à leur décès). Ces réserves sont évidemment plus importantes que

celles exigées par les simples règles de liquidité, c'est-à-dire un équilibre année après année entre les rentrées de cotisations et les prestations. Le lobby FETCO demande, sans rougir, au ministre fédéral des Finances et au surintendant des Institutions financières de modifier les lois et les règlements afin de ne plus avoir à maintenir les réserves sur une base de dissolution. Ce qui permettrait

à ces fonds de glisser, par un tour de passe-passe, d'une position déficitaire à une position de surplus. Surplus dont s'empareraient alors les employeurs.

Que font des sociétés de la Couronne fédérale en si mauvaise compagnie ? Pourquoi nos impôts fédéraux servent-ils à soutenir des individus qui veulent privatiser les droits fondamentaux et détruire le

modèle social sur lequel est fondé le pays ? Pourquoi un employé payé par l'État, George Smith, vice-président aux ressources humaines de la Société Radio-Canada, préside-t-il ce lobby patronal hostile aux travailleurs ? Est-ce là la philosophie politique du camp Martin ? On aimerait bien avoir les réponses.

Une souplesse déjà existante

Texte : Ivan Sinotte

La souplesse tant réclamée par ce cartel d'employeurs réunis sous la FETCO existe déjà sauf que... il faut d'abord s'entendre avec les employé-es, syndiqués ou pas. François Juneau, secrétaire général de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), en cite moult exemples. « Nous représentons, entre autres, des travailleuses et des travailleurs dans le secteur des élévateurs à grains et des compagnies de transport interprovincial. Dans le cas des élévateurs à grains, le travail est saisonnier. Il va de soi que nous devons appliquer des règles plus souples que celles prévues aux normes du Code canadien du travail pendant la période de pointe du transport des céréales. Ce que nous faisons. Dans le cas du transport des personnes et des marchandises, encore là, la logique impose qu'après 40 heures on ne laisse pas l'autobus ou le camion sur l'accotement de la route. Nous avons donc, dans nos conventions collectives, des mesures d'exception aux normes qui permettent le fonctionnement normal de la circulation, tout en protégeant les personnes qui travaillent dans ces secteurs. »

En outre, l'absence de loi anti-briseurs de grève au Code canadien du travail, rappelle François Juneau, se traduit par des conflits qui n'en finissent plus. Les travailleuses et les travailleurs de Cargill, sur la Côte-Nord, et de la radio de New Carlisle, en Gaspésie, en savent quelque chose. Ces deux entreprises ont vécu des conflits de travail de plus de trois ans.

Les 42 travailleurs de Cargill à Baie-Comeau ont vécu un conflit de travail de plus de trois ans. Entre 2000 et 2003, la multinationale américaine a pu poursuivre ses activités grâce à la présence de briseurs de grève.





Centres de la petite enfance

Indignation et colère malgré des gains

Par Denise Proulx

Dans un cafouillage digne des meilleurs vaudevilles et malgré l'entente avec l'Association québécoise des centres de la petite enfance, le gouvernement de Jean Charest a muselé l'opposition et adopté à toute vapeur le projet de loi 124 tant décrié. Le milieu des services de garde à la petite enfance n'en revient pas. Fidèle à lui-même, le gouvernement a provoqué indignation et colère.

« C'est une bêtise épouvantable », a déploré Hélène Potvin, présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE), le 15 décembre dernier, quelques heures avant que le gouvernement ne procède à l'adoption de la loi d'exception, sous prétexte d'assurer un meilleur encadrement aux responsables de garde en milieu familial.

« Cette attitude relève d'un profond mépris envers les gens. En imposant de force la réforme des services à la petite enfance, ce gouvernement répond d'abord à ses intérêts partisans », a renchéri Claudette Carbonneau, présidente de la Confédération des syndicats nationaux. « On a tendu un piège à l'AQCPPE.



Hélène Potvin

C'est une attitude qui dépasse les bornes », a également dénoncé Camil Bouchard, le député péquiste de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle dans ce dossier.

Un mardi 13 constructif

Pourtant, le 13 décembre, à la veille de l'ajournement inattendu de la session parlementaire, suivi de l'adoption sous le bâillon du projet de loi 124, l'AQCPPE et la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^{me} Carole Théberge, avaient réalisé des avancées significatives. Pour la première fois depuis le dépôt du projet de loi, le 25 octobre dernier, de bonnes discussions se déroulent en vue de trouver des solutions. Les

deux parties confirment même dans un communiqué conjoint leurs intentions de poursuivre le dialogue et de reporter la mise en application de la loi au 1^{er} juin 2006.

Tous les espoirs étaient permis ! L'Association québécoise des CPE déclarait : « Les principaux résultats [...] ne nous permettent pas de "trionpher", mais [...] doivent être honnêtement considérés comme des gains majeurs. »

La ministre Théberge acceptait la création d'un comité d'experts indépendant qui lui ferait rapport au plus tard le 24 février sur les items suivants : développer une proposition d'organisation territoriale pour les CPE ; revoir le nombre de bureaux coordonnateurs. Ceux-ci ne seraient plus limités à 130 et seraient définis en tenant compte des réalités régio-

nales et culturelles des communautés. De plus, la ministre s'engageait à réviser les orientations concernant l'accessibilité et la flexibilité des services. De son côté, l'AQCPPE acceptait de réduire le nombre de CPE de 1000 à 700 en les regroupant et garantissait un panier de services aux éducatrices en milieu familial.

Pas de garderies Wal-Mart

Le gouvernement a dû reculer sur un second enjeu important : l'implantation de chaînes de garderies. Au départ, l'article 9 du projet de loi 124 encourageait la commercialisation des services de garde. L'opposition soutenue a permis de revenir au libellé de la loi sur la Politique familiale votée en 1997. « Nous sommes revenus au *statu quo*. Une chose est





Le 27 novembre, 12 000 personnes ont dénoncé la réforme des CPE mise en avant par le gouvernement libéral lors d'un rassemblement au parc Jarry, à Montréal. Peu après, quelque 210 000 personnes ont signé une pétition d'opposition au projet de loi 124 en moins de trois semaines et 8600 des 14 200 responsables de service de garde en milieu familial l'ont rejeté à 86 % lors d'un référendum.

►► sûr : il va falloir être très vigilants », prévient Jean Robitaille, directeur général de l'AQCPE.

Rappelons que, depuis son arrivée au pouvoir en avril 2003, le gouvernement boude le réseau des CPE auquel il a imposé deux coupes successives de 43 millions et de 40 millions de dollars. Pas étonnant que le réseau ait vu son nombre de places augmenter seulement de 15 %. En parallèle, les garderies commerciales ont recueilli un tiers de plus de subventions, atteignant aujourd'hui l'équivalent de 85 % des sommes versées à un CPE. Leur nombre de places créées est en croissance de 30 % grâce au soutien des libéraux. La levée du moratoire en juin 2002 par le gouvernement péquiste en a facilité le développement.

Pour la première fois depuis des mois, le travail avait été constructif. Ce mardi 13, l'AQCPE avait négocié jusqu'à tard le soir avec l'équipe du sous-ministre adjoint et la cheffe de cabinet de la ministre Thérberge. L'association s'attendait à poursuivre les

discussions au cours des prochains jours. Confiante, l'organisation avait même annulé une journée de fermeture des CPE prévue le lendemain.

En termes clairs, le 13 décembre, M^{me} Thérberge avait éliminé d'autres irritants qui alimentaient la levée de boucliers du réseau des CPE. Une semaine auparavant, elle avait déposé des amendements à l'article 38 du projet de loi, qui garantissaient que les bureaux coordonnateurs seraient administrés par des CPE ou des organisations sans but lucratif. « Ce gain signifie que l'encadrement des responsables des services en milieu familial ne pourra pas être transféré à des garderies commerciales ou à des secteurs à but lucratif », se réjouit Jean Robitaille. « Ce n'est pas rien, quand on pense que près de la moitié des places disponibles sont en milieu familial », ajoute Claudette Carbonneau.

Large opposition démocratique

Ces avancées sont le résultat de la pression constante d'une large coalition à laquelle la CSN a activement participé. Aussi, 30 personnalités québécoises s'y sont jointes pour exprimer leur crainte de voir le réseau des CPE démembré par cette réforme. Par exemple, en Commission parlementaire le 15 novembre dernier, Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale qualifiait ainsi le projet de loi 124 : « C'est un des gestes politiques les plus inacceptables que j'ai pu observer depuis fort longtemps. » Après 30 ans d'implication dans le milieu communautaire, M^{me} Neamtan constate que les CPE sont un réseau indispensable « pour une foule d'acteurs locaux et régionaux, d'intervenants dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation [...] ».

Devant l'intransigeance de la ministre, la pression n'a cessé de monter en novembre et décembre derniers :

12 000 personnes ont dénoncé l'aveuglement du gouvernement Charest lors d'un rassemblement au parc Jarry. Quelque 210 000 personnes ont signé une pétition d'opposition au projet de loi 124 en moins de trois semaines et 8600 des 14 200 responsables de service de garde en milieu familial l'ont rejeté à 86 % lors d'un référendum.

Le grand cirque et le tordeur

Le lendemain, 14 décembre, les discussions ne reprennent pas. Dans la confusion et la surprise générale, en début d'après-midi, le gouvernement ajourne la session parlementaire et annonce peu après — alors que les députés s'apprentent à rentrer chez eux — la tenue d'une session spéciale de 24 heures pour imposer sous le bâillon les conditions de travail et adopter à toute vapeur le projet de loi 124.

Le jeudi 15 décembre, l'Assemblée nationale siège quelques heures seulement, juste assez pour adopter

ces lois, alors qu'il n'y a aucune situation d'urgence qui menace la sécurité du public. Les engagements obtenus le 13 décembre sont cependant maintenus et introduits dans le projet de loi 124 par des amendements de dernière heure.

Le vendredi 16 décembre, le gouvernement se dit satisfait et pavoise devant les caméras. Il souhaite avoir

mis fin aux protestations et aux contestations afin de naviguer en eaux calmes d'ici les prochaines élections, prévues en 2007. Mais la lutte des CPE n'est pas terminée et les travaux non plus. Le groupe d'experts indépendant prévu dans la loi devra tenir des consultations au début de 2006 et faire des recommandations. De son côté, le gouvernement devra

déposer les règlements nécessaires à l'application de sa réforme.

Non, ce n'est pas fini. Et dire qu'il aurait fallu simplement quelques discussions de plus pour en venir à une réforme concertée et des travaux harmonieux ! Décidément, ce gouvernement ne sait gérer qu'à coup de crise et de bâillon.



Photo : Michel Giroux

Un réseau cité en exemple

A la suite de la mise en place de la Politique familiale en 1997, les centres de la petite enfance se sont développés avec succès, en privilégiant les valeurs de la gestion participative et de l'économie sociale. La quasi-totalité des CPE fonctionne selon ce modèle économique. Des parents et des travailleuses, des femmes et des hommes se sont engagés bénévolement pour la mise en place d'un réseau de qualité, consacrant des milliers

d'heures à l'administration et à l'intégration des responsables de garde en milieu familial, afin de répondre à la demande d'un service de qualité. Des conseillères pédagogiques se sont ajoutées aux équipes afin de soutenir les éducatrices, autant celles qui œuvrent en installation qu'en milieu familial, dans leur travail auprès des enfants.

Le réseau québécois fait l'envie du reste du Canada et est cité en exemple durant la campagne électorale

fédérale. Le Québec offre 40 % du nombre de places en garderie existant au Canada, alors qu'il n'accueille que 22 % des enfants canadiens. En chiffres concrets, le réseau des services de garde du Québec est constitué de 1004 CPE ; 14 200 responsables de services de garde en milieu familial et 512 garderies privées. Ce service fonctionne avec un budget d'État de 1,43 milliard de dollars par année. Le premier ministre Charest n'a donné aucune assurance que ce budget serait

accru, même si en octobre dernier le gouvernement du Québec a signé une entente avec le gouvernement fédéral qui lui donnera 1,125 milliard de dollars sur cinq ans pour le financement des services de garde à l'enfance. En avril 2006, le réseau offrira 200 000 places en services de garde éducatifs aux familles du Québec.



Les suites du rapport Coulombe

L'industrie forestière en questionnement

Par Benoit Aubry

Photo : Alain Chagnon

L'industrie forestière est en crise. La surexploitation de la forêt, la féroce concurrence internationale, l'ahurissant conflit du bois d'œuvre avec les Américains qui se poursuit, l'importante hausse du dollar canadien et l'augmentation des coûts de l'énergie font la vie dure à l'industrie. Un an après la présentation du rapport Coulombe (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise) et la décision du gouvernement québécois de réduire de 20 % les possibilités de coupe, où en est-on ?

L'industrie et les régions qui dépendent de l'exploitation de la forêt doivent se réajuster. Des milliers d'emplois sont en jeu. Afin de tenter de discerner les étapes à venir et proposer des pistes à explorer, la CSN et la FTFP ont organisé une journée de réflexion, le

1^{er} décembre, à Québec. Le colloque réunissait des élu-es des organisations de la CSN, des représentants du gouvernement, de l'entreprise forestière, des milieux environnementaux, universitaires et des Premières Nations. Un consensus est-il possible entre les différents intervenants ? Plus de questions que de réponses ont été formulées lors de la rencontre, mais il y a de l'espoir.

Le rapport Coulombe propose plus qu'un virage dans la gestion de la forêt. Il préconise un changement dans nos habitudes, un changement radical dans nos mentalités, observe Sylvain Parent, le président de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt (FTFP-CSN).

Virages nécessaires

Louis Bélanger, environnementaliste et professeur à la Faculté de foresterie et de géomatique à l'Université Laval, pointe trois redressements à réaliser : le premier au niveau de la gestion écosystémique, soit de gérer la forêt comme un tout — ce qui serait un virage majeur ; le second au plan de l'implication régionale, sans exclure des discussions les citoyens qui ne sont pas de la région ; et un troisième impliquant un virage sylvicole.

Malgré l'ampleur de la tâche à accomplir, M. Bélanger croit qu'on n'est pas si loin de trouver un consensus entre les différentes personnes intéressées par la gestion de la forêt. « Dommage qu'on soit dix ans en retard pour mettre en place la foresterie voulue. C'est notre défi des prochaines années. »

Pierre Monahan, président-directeur général de Bowater, Produits forestiers du Canada, croit aussi que l'industrie doit effectuer un virage majeur. « Nous ne sommes plus compétitifs. On passe à travers une crise et il faut se réajuster devant, entre autres, la concurrence du Brésil et de l'Indonésie. »

M. Monahan est cependant d'avis que l'industrie d'ici possède des avantages qu'elle doit exploiter, entre autres la qualité de sa fibre et l'expertise de certains procédés techniques « grâce auxquelles nous pouvons faire du papier de qualité extraordinaire pour des magazines, ce dont les autres sont incapables. Il faut trouver les marchés, investir et faire le virage. »

Pour Daniel St-Onge, directeur des services régionaux au ministère des Ressources naturelles et de la



Sylvain Parent

Photo : Clément Allard

« La forêt est plus qu'un capital qu'il faut préserver à des fins industrielles. Elle est un bien public, dont l'importance sociale au Québec n'est plus à démontrer. »

— Claudette Carbonneau

Faune, le débat portant sur la coexistence entre le développement économique, la qualité de vie dans les régions et les autres valeurs rattachées à la préservation maximum de nos ressources forestières est énorme. Il croit toutefois, lui aussi, que les communautés essentiellement dépendantes de l'industrie forestière devront diversifier leur économie.

Les Autochtones, nos partenaires !

Il ne saurait être question d'aborder l'avenir de la gestion de la forêt au Québec sans inclure les Premières Nations dans le débat. Selon un professeur de la Faculté de droit de l'Université Laval, Ghislain Otis, qui s'est élevé contre l'habitude de traiter les autochtones comme un problème plutôt que des partenaires : « Les Autochtones ont des droits ancestraux réels et issus de traités. C'est la méconnaissance de ces droits qui suscite une grande perplexité devant leurs revendications. » Il déplore d'autre part que les gouvernements aient agi comme s'ils n'avaient jamais existé sur ces territoires. Selon M. Otis, la question est de savoir comment on fera pour répartir ces droits historiques des Autochtones et ceux des non-Autochtones.

Personnage particulièrement impliqué dans le débat, le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, déplore que la situation des



Sylvain Parent et Ghislain Otis

Autochtones ait peu évolué au fil des ans. Il estime que le gouvernement cherche constamment à évacuer toute question de fond et souligne également que la Commission Coulombe n'a pas abordé ces questions de fond et de droit des autochtones par

rapport à la forêt. « Nous revenons constamment à la case départ ; nous devons toujours expliquer, répéter les mêmes discours. L'industrie forestière a des choses à défendre et nous aussi. C'est en discutant ensemble que nous pourrions peut-être trou-



Le professeur de droit, Ghislain Otis, l'animateur de la journée, Guy Bilodeau, et le chef autochtone, Ghislain Picard (à l'avant-plan).

ver une certaine forme d'alliance au lieu de favoriser la confrontation et l'incompréhension. »

Bien public

Quant à la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, elle a dit très bien comprendre l'impatience de M. Picard et son sentiment de vivre un éternel recommencement. « Dans le milieu syndical, on sait à quel point c'est irritant quand nos droits sont bafoués. »

En ce qui concerne la forêt québécoise, M^{me} Carbonneau a indiqué qu'il fallait d'abord faire le point sur la gestion de la ressource. Cependant, au cours des prochaines semaines, c'est à l'activité manufacturière, à l'ensemble des activités de transformation de la matière ligneuse que la CSN et la FTFP s'attarderont.

« La forêt est plus qu'un capital qu'il faut préserver à des fins industrielles, a affirmé Claudette Carbonneau. Elle est un bien public, dont l'importance sociale au Québec n'est plus à démontrer. Bien sûr, l'usage de ce bien, comme le montrent les conclusions de la Commission Coulombe, ne peut s'articuler que sur des principes solides de protection, de précaution et de régénération, ainsi que sur une obligation de rendre compte de sa gestion. Une gestion que la CSN veut rigoureuse et transparente. »

Photo : Clément Allard

Photo : Clément Allard

Sous-traitance et privatisation

Le Québec pas différent des États-Unis et du reste du Canada

Par Michelle Filteau

Photos : Alain Chagnon

Patrice Jalette est catégorique : il se fait autant de sous-traitance au Québec qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis. Pourtant, en décembre 2003, le gouvernement Charest était terriblement pressé d'ouvrir la porte encore plus grande en levant les derniers verrous de sécurité que comportait l'article 45 du Code du travail. Sur le terrain, rien ne l'y obligeait cependant. Voilà le constat que fait ce professeur invité lors des États généraux sur la sous-traitance et la privatisation organisés par le Conseil central du Montréal métropolitain à l'occasion de son 85^e anniversaire.

Deux ans après l'adoption, sous le bâillon, de la loi qui a modifié l'article 45 du Code du travail, un an après l'adoption de la loi qui a créé l'Agence des partenariats public-privé, c'est sur le terrain que la lutte s'est véritablement livrée. Si la catastrophe appréhendée en matière de perte d'emplois n'a pas encore eu lieu, c'est parce que de nombreux syndicats ont compris l'importance de se doter de bonnes clauses de protection contre la sous-traitance. De nombreux conflits de travail, pour ne pas dire une majorité, ont porté principalement sur cette question.

Défis syndicaux

Patrice Jalette est convaincu que la sous-traitance et la privatisation continueront d'être de grands défis au

national. Dans le secteur public, la privatisation menace plus que jamais compte tenu du néolibéralisme ambiant et du désengagement de l'État.

Le gouvernement de Jean Charest avait-il raison en tenant mordicus à modifier l'article 45 du Code du travail, qu'il décrivait comme un frein pour les entrepreneurs ? Pour le savoir, Patrice Jalette a mené deux enquêtes auprès des employeurs, l'une dans le secteur manufacturier et l'autre dans le secteur municipal, en 2003 et 2004. Le résultat des recherches du professeur contient quelques surprises et montre que tout n'est pas noir ; la réalité est bien différente de celle décrite dans le discours idéologique développé par le gouvernement Charest.

Le Québec accuse-t-il du retard en matière de recours à la sous-traitance par rapport au reste du Canada ou des États-Unis ? Absolument pas, répond le professeur Jalette. « Lorsqu'on pose la question aux employeurs du secteur manufacturier, on découvre qu'il se fait deux fois plus de sous-traitance dans les domaines des pièces, de la fabrication et l'assemblage au Québec qu'en Ontario. » Dans le secteur municipal, c'est la même chose : il se fait autant de sous-traitance au Québec qu'ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

Pas un obstacle

« Le Code du travail québécois empêche-t-il la sous-traitance ? Lorsqu'on pose cette question, on s'aper-

çoit qu'il est loin de constituer un des principaux obstacles », affirme le professeur. Dans une proportion de 42 %, les entreprises manufacturières sondées estiment que les coûts reliés à un conflit de travail représentent un des obstacles majeurs. La difficulté de trouver un sous-traitant capable de respecter les spécifications et les critères de qualité est identifiée par plus de 48 % des répondantes et des répondants, alors qu'un nombre important d'entreprises affirme vouloir profiter des compétences disponibles à l'interne pour ne pas les perdre.

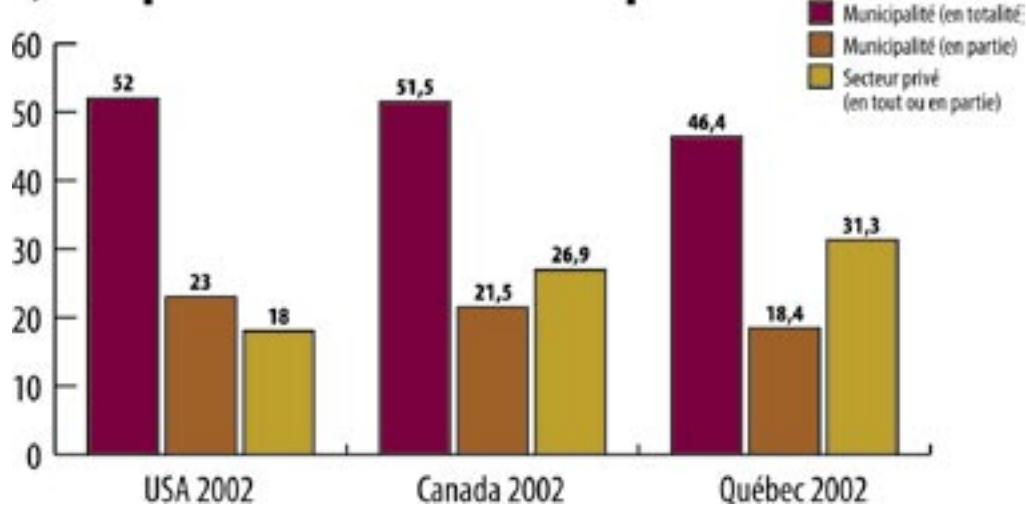
Dans le secteur municipal, l'enquête réalisée auprès des directeurs généraux de grandes municipalités au Canada montre que près de 54 % d'entre eux affirment avoir rencontré des obstacles, dont les plus importants sont l'opposition des employées, les conventions collectives, le manque de fournisseurs compétents, l'absence de mécanismes de surveillance et le manque de données sur l'efficacité de l'impartition. Encore une fois, on déboulonne le



Patrice Jalette

cours des années à venir. Selon lui, les syndicats devront s'organiser devant les deux grandes tendances actuelles. Dans le secteur privé, le phénomène de globalisation augmente la concurrence et la sous-traitance inter-

Qui dispense les services municipaux ?



Source : Étude de Patrice Jalette, de l'Université de Montréal, et de Robert Hebdon, de l'Université McGill, ACFAS, mai 2005.

États généraux du Conseil central du Montréal métropolitain

fameux discours qui veut que le Code du travail soit un empêchement à la sous-traitance.

Retour du balancier

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on assiste à un certain retour du balancier. Le tiers des municipalités québécoises a rapatrié à l'interne des activités qui étaient confiées en sous-traitance. Dans 70 % des cas, c'est parce que la qualité du service est insatisfaisante. Vient ensuite la question des coûts : dans près de 59 % des cas, les directeurs généraux jugent les économies insuffisantes. La surveillance du contrat est également problématique dans 47 % des cas. Parmi les raisons invoquées, il y a aussi l'appui politique au rapatriement des services et à l'amélioration de l'efficacité de la municipalité.

Patrice Jalette estime que les syndicats devront cependant continuer à mener des luttes et à développer un argumentaire pour démystifier le discours idéologique patronal. « Avec un rapport de force suffisant, un syndicat va réussir à bloquer la sous-traitance ou la privatisation », croit le chercheur.

Et cela passe par les moyens de pression, les contestations juridiques, les griefs, par la mise en place d'une vision globale à long terme. « C'est une stratégie exigeante, mais qui donne des résultats », ajoute le chercheur.



Cent cinquante militantes et militants de la région métropolitaine ont participé aux États généraux qui se sont tenus le 25 octobre au Centre de congrès Rosemont.

Pistes de solutions identifiées dans les ateliers

- Obliger l'employeur à prouver qu'il réduira ses coûts
 - S'allier aux gestionnaires locaux
- Développer des solidarités avec le milieu et les personnes touchées
 - Occuper l'espace public dans les médias
 - Faire de l'information et de la mobilisation
- Syndiquer ou négocier des protocoles avec les organismes communautaires



« La négociation coordonnée, comme celle du secteur de l'hôtellerie, constitue un excellent outil pour exercer un rapport de force », a indiqué Jean Lortie, président de la Fédération du commerce. Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie (à droite), a souligné qu'« il faut se battre contre la sous-traitance à l'échelle internationale ».



« Des organismes communautaires s'installent près des écoles pour donner des services normalement offerts par du personnel syndiqué, comme les services de garde, de surveillance des dîners, d'aide aux devoirs. C'est inquiétant. »

—Ginette Allie, présidente de l'APPA



Un employé de Ballakissa Arts (atelier d'art bogolan, une technique traditionnelle de fabrication de vêtements et d'œuvres d'art en coton), sur la colline de Lassa près de Bamako (capitale du Mali).
Ce commerce équitable Mali-France rémunère ses travailleurs 10 000 francs CFA (environ 20 \$ CA) par semaine. Un atelier de coton dans le secteur privé malien paie environ 2000 francs CFA (4 \$ CA) par semaine.

Dakar 2005

Dialogue entre le local et le mondial

Par Jean-Sébastien Marsan *

Photos: Marc-Aurèle Marsan

Du 22 au 26 novembre, cinq délégué-es de la CSN et le directeur de Filaction ont assisté à Dakar (capitale du Sénégal) à la 3^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, « Dakar 2005 » pour les intimes. Un événement d'envergure (environ 1200 participantes et participants) qui est à l'économie sociale ce que le Forum social mondial est au mouvement altermondialiste.

Le trésorier de la CSN, Pierre Patry, n'a pas caché son enthousiasme. « Ce qui est impressionnant, c'est de voir à quel point dans plusieurs pays du monde, notamment en Afrique, l'économie sociale devient une des solutions de rechange à la mondialisation néolibérale. C'est tout à fait réjouissant ! », a-t-il déclaré.

L'hémisphère Sud ne s'approprie pas l'économie sociale à la manière des Québécois ou des Européens. Dans un pays comme le Sénégal, les entrepreneurs luttent pour leur survie et tentent de revaloriser leur culture. Ils cherchent à combler les besoins élémentaires des populations, assurer la souveraineté alimentaire du

territoire, court-circuiter les règles injustes du commerce international, stimuler les traditions paysannes et des artisans.

« Il y a beaucoup de pays du Sud dans lesquels l'économie informelle est extrêmement présente, poursuit Pierre Patry. À partir de ce qui se fait dans l'économie informelle, on peut agir en économie sociale, il y a là un levier important. D'autre part, l'économie sociale doit être liée à d'autres grands mouvements qui ont pour objectif de combattre les effets pervers du capitalisme sauvage : l'altermondialisation, la finance socialement responsable, le commerce équitable. Ce sont des pistes prometteuses pour construire un monde meilleur. »

Opération réseautage

La 3^e Rencontre était une mine d'or de contacts professionnels. « Ma préoccupation, comme syndicaliste, c'est de contribuer à un appui du mouvement syndical à ces nouveaux mouvements sociaux que représente l'économie solidaire », a souligné François Lamarche du Service des relations de travail de la CSN.

Avec ses collègues, Jacques Léotourneau, adjoint au comité exécutif de la CSN, Véronique De Sève, vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain, et Pierre Patry, François Lamarche a profité de l'événement pour entrer en relation avec des syndicalistes du Sénégal et du Mali (ce pays voisin était bien représenté à cette rencontre). « Évidemment, ces syndicats connaissent une situation qui n'a rien à voir avec

la nôtre, a reconnu François Lamarche, mais nous pouvons construire une coopération qui tienne compte des réalités des uns et des autres tout en portant un projet similaire. »

Véronique De Sève, pour sa part, était à l'affût de ce qui pouvait alimenter sa préoccupation première : la condition féminine. « Je suis entrée en contact avec des groupes de femmes. Elles s'organisent entre elles, mais je pense qu'elles ne sont pas encore rendues à l'étape des contacts internationaux, a-t-elle observé. Elles sont en train de se sortir de la misère et de l'économie informelle, de se structurer. Éventuellement, il y aura quelque chose de plus organisé. »

Ceux-ci étaient fréquemment accompagnés de Michel Angers, vice-président du Conseil central du Coeur-du-Québec, dépêché à Dakar par un consortium d'organismes de sa région. « Je préside le comité d'économie sociale pour l'ensemble de la Mauricie. Mes attentes sont claires : partager avec le plus d'intervenants

* Journaliste indépendant, l'auteur a couvert cette rencontre pour quelques publications québécoises.



La 3^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, qui s'est tenue à Dakar au Sénégal, a porté sur cinq thématiques : finances solidaires ; solutions de rechange populaires aux modèles économiques étatiques et privés ; développement local ; commerce équitable et commerce éthique ; promotion de l'économie sociale et solidaire.

Présents à Dakar, de gauche à droite : Michel Angers, vice-président du Conseil central du Coeur du Québec, Véronique De Sève, vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain, François Lamarche du Service des relations de travail de la CSN, Pierre Patry trésorier de la CSN, et Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif de la CSN.

possible notre conception de l'économie sociale, déclarait-il au début de la rencontre. Je veux entendre les conférenciers et intervenir dans différents ateliers pour expliquer comment on vit l'économie sociale chez nous, comment on la conçoit, comment on y travaille et quels liens de coopération nous sommes en mesure de créer avec les peuples de l'Afrique. »

L'événement a aussi attiré Joël Le Bossé, le directeur de Filaction, un fonds d'investissement mis sur pied par Fondation. « Beaucoup d'expériences de finance solidaire du Sud en ont inspiré d'autres du Nord ; le microcrédit, dont on parle au Québec, vient des expériences africaines et du Bangladesh en particulier, a-t-il rappelé. Je suis venu ici pour apprendre et en même temps pour présenter l'approche globale des outils collectifs de la CSN. »

Message reçu

Au Sénégal, un ministère des PME et de l'Entrepreneuriat féminin tente de soutenir des projets d'économie sociale. Le gouvernement national était d'ailleurs représenté à la clôture de la 3^e Rencontre. « L'économie sociale et solidaire est un moyen dans la lutte contre la pauvreté », a déclaré devant une assemblée des délégués Serigne Diop, ministre d'État auprès du président de la République. Il s'est cependant bien gardé d'annoncer quelque projet ou appui d'envergure ; plusieurs délégués se sont dits déçus.

Avis aux intéressés, la 4^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité aura lieu en 2007 à Ostende, en Belgique.

De Lima à Dakar en passant par Québec

Au Québec, l'économie sociale est officiellement reconnue depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Ce « tiers secteur » (ni privé ni public) est constitué d'organismes communautaires, de coopératives, de mutuelles, etc., sans but lucratif, démocratiques et à finalité sociale. En 2001, la province comptait plus de 6200 entreprises et 65 000 emplois en économie sociale.

Michel Angers rappelle que l'économie sociale, conçue par et pour les communautés, est non délocalisable. « Pour le monde municipal et dans les régions, c'est une valeur sûre, insiste-t-il. En Mauricie, une entreprise traditionnelle a une durée de vie d'environ trois ans ; une entreprise d'économie sociale, près de 12 ans. Quatre fois plus ! »

La 1^{re} Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité a eu lieu à Lima au Pérou en 1997. La 2^e Rencontre, organisée en 2001 près de Québec par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ, présidé par Gérald Larose), avait un objectif trop ambitieux : la création d'un Secrétariat international de l'économie sociale et solidaire. Les délégués se sont rabattus sur une commission internationale de liaison baptisée Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Gérald Larose siège à son conseil d'administration.

Dirigé par le Sénégalais Abdou Salam Fall, le RIPESS a organisé la 3^e Rencontre à Dakar en collaboration avec le Groupe sénégalais d'économie sociale et solidaire (GSESS).

Hausse de la rémunération horaire et hebdomadaire

Entre 1997 et 2004, la rémunération horaire moyenne des employé-es québécois est passée de 15,26 à 18 \$, soit une croissance de 18 %. La rémunération hebdomadaire croît un peu moins (17,3 %), passant de 547,03 à 641,61 \$. Cependant, au cours de la même période, la croissance salariale est plus forte chez les non-syndiqué-es (+ 21,9 % pour la rémunération horaire ; + 20,5 % pour la rémunération hebdomadaire) que chez les syndiqué-es, dont la rémunération demeure généralement plus élevée (+14,1 % dans les deux cas).

Malgré un rattrapage, les femmes toujours moins payées

Le salaire horaire moyen des femmes s'est accru de 20 % entre 1997 et 2004 pour s'établir à 16,63 \$, tandis que celui des hommes progresse plus lentement (17 %) pour atteindre 19,32 \$ en 2004.

Baisse du nombre de travailleurs au salaire minimum

En 1997, on estimait qu'il y avait, au Québec, 169 700 travailleuses et travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum. Ce nombre a chuté fortement en 2004 pour s'établir à 140 200. En tout, 4,4 % des travailleurs québécois étaient rétribués à ce taux l'an dernier.

On travaille moins d'heures

De 1976 à 2004, on constate une tendance à la baisse du nombre d'heures de travail hebdomadaires. En 1976, les salarié-es du Québec travaillaient en moyenne 38,9 heures par semaine comparativement à 35,6 en 2004.

Bienvenue Plus de 3500 nouveaux syndiqué-es !

En 2005, la CSN–Construction a accueilli 3235 membres. Des travailleuses et des travailleurs fraîchement sortis des écoles de métiers et qui font leur entrée dans cette industrie en plein boom économique depuis quelques années. La CSN–Construction regroupe plus de 18 000 syndiqué-es. Elle s'est réjouie de l'adoption du projet de loi 135 juste avant les fêtes de fin d'année. Celui-ci renforce le pluralisme syndical dans ce secteur industriel.

Du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre, la CSN a en outre accueilli 304 nouveaux membres, si on exclut les gains enregistrés lors des votes d'allégeance syndicale tenus en vertu de la loi 30 dans le réseau de la santé et des services sociaux. D'autres votes doivent se tenir dans ce réseau public au début de 2006.

Voici la liste des lieux de travail où de nouveaux syndiqué-es ont adhéré à la CSN :

- Services préhospitaliers Laurentides–Lanaudière
(techniciens ambulanciers du Québec) – Groupe SPL–Goyer (3) ;
 - Centrale d'alarme ADT, Montréal (141) ;
 - Maison de réhabilitation L'Exode, Montréal (30) ;
 - Norascon, Abitibi-Témiscamingue–Ungava (134) ;
 - Centre de la petite enfance Les P'tites Mains, Québec–Chaudière-Appalaches (16) ;
 - Section Tourilli (Conseil de la Nation huronne-wendat, Québec–Chaudière-Appalaches (5) ;
 - Intercar – transport écolier – autobus nolisés long courrier (3).
- La CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs.

M.C.



Photo : Alain Chagnon

Quelque 40 000 Québécoises et Québécois ont participé à la marche mondiale du 3 décembre réclamant un plan concret de réduction des gaz à effet de serre. Organisée par une vingtaine de groupes, dont les écologistes et les centrales syndicales québécoises, cette marche s'est tenue le jour même de l'ouverture de la Conférence internationale de Montréal sur les changements climatiques. Huit jours plus tard et après une nuit blanche épique d'intenses négociations, la Conférence de Montréal tenue sous l'égide des Nations unies a ratifié un plan d'action qui donne suite au protocole de Kyoto. Celui-ci prévoyait des cibles contraignantes de baisse des émissions de gaz à effet de serre.



Les frères Richard et Denis Tremblay et leur délégué syndical, Martial Julien, au centre, sont fiers d'être représentés par la CSN-Construction. Les frères Tremblay sont équipiers ▯

Première mondiale à Péribonka IV

Efficacité des travailleurs de la CSN-Construction

Lorsque la centrale hydro-électrique Péribonka IV commencera à alimenter le Québec, à l'été 2008, les travailleurs de la CSN-Construction pourront s'enorgueillir. Non seulement auront-ils vu leur droit de travailler sur ce grand chantier respecté mais ils auront aussi participé à une première mondiale en utilisant une technologie d'avant-garde pour l'aménagement du réservoir.

Sur le chantier de la digue A, ils étaient une quarantaine en octobre dernier à s'activer pour la compagnie allemande Bauer. Celle-ci a reçu le mandat d'imperméabiliser le sol sur lequel on érigera les ouvrages de retenue. Cela consiste à creuser la terre jusqu'au roc et à y couler une paroi de béton plastique qui empêchera les infiltrations d'eau lorsqu'on remplira le réservoir de 32 kilomètres carrés à la fin de 2007.

En effet, lors de la préparation du projet d'aménagement d'une quatrième centrale de 385 mégawatts

sur la rivière Péribonka, à 150 kilomètres au nord du lac Saint-Jean, les études de sol ont révélé la présence de sable jusqu'à 125 mètres de profondeur, là où reposera le barrage d'une longueur de 700 mètres. Malgré le poids énorme de l'ouvrage, les ingénieurs craignaient que l'eau ne s'infiltré dans le sol perméable et érode ainsi les assises de l'ouvrage de retenue.

L'installation d'une paroi étanche sous la digue et le barrage n'étant pas une technologie utilisée au Québec, Hydro a donc invité une demi-douzaine de firmes européennes à lui soumettre des offres de service et trois ont répondu à l'invitation. La firme allemande Bauer a remporté le contrat.

Les travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, membres de la CSN-Construction, ont été les premiers embauchés par Bauer et leur efficacité a fait en sorte que le groupe allemand n'a pas hésité à faire à nouveau appel à leurs

services à mesure que les besoins ont augmenté sur le chantier.

Expérience enrichissante

« C'est un chantier exceptionnel. Nous vivons une première mondiale pour Hydro-Québec et c'est très motivant », commente le délégué syndical Martial Julien. Martial, un ouvrier de Chicoutimi, manœuvre le désableur de Bauer, l'une des pièces maîtresses de cette nouvelle technologie européenne. En se familiarisant avec de nouveaux appareils et en côtoyant des experts d'autres pays (Allemands, Autrichiens, Américains, Français et Irakiens) sur le chantier, les travailleurs sont conscients qu'ils vont chercher un savoir-faire qui améliorera leur employabilité.

Conseiller à la CSN-Construction du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Michel Blackburn est satisfait du déroulement des travaux sur le chantier. « Il a fallu apporter certains

petits ajustements au début, mais depuis, tout est rentré dans l'ordre et les travaux progressent rondement sans interruption », dit-il. D'ailleurs, il est convaincu que Bauer fera appel à nouveau aux mêmes travailleurs de la CSN lorsque viendra le temps d'installer la paroi étanche sous le barrage en 2006.

Plus du quart des ouvriers qui s'affairent sur le chantier de la Péribonka IV cet automne provient de la CSN-Construction. En plus des 40 œuvrant sur la digue A, on en compte une soixantaine pour l'excavation et le bétonnage de la centrale souterraine construite au cœur de la montagne, pour le creusage du canal de dérivation et de la prise d'eau, et pour l'aménagement et l'entretien technique du campement des travailleurs.

Normand Boivin

Alphabétisation et formation de base

POUR CHANGÉR LES CHOSES!

En révélant qu'il ne savait ni lire ni écrire, Jacques Demers, l'ancien entraîneur du Canadien de Montréal et commentateur sportif, a créé toute une surprise l'automne dernier. Il a forcé les médias à braquer leurs projecteurs sur ce phénomène de société qu'on laisse dans l'ombre. Ceux et celles qui éprouvent des difficultés de lecture, d'écriture et de calcul se taisent, en effet, tout comme Jacques Demers l'a fait durant tant d'années avant de rompre le silence. Pourtant, ils sont nombreux à ne pas avoir cette formation de base nécessaire pour travailler et vivre en société aujourd'hui.

En 2001, plus d'un million d'adultes québécois n'étaient pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires. Selon un article publié dans le quotidien *Le Devoir* en septembre dernier, 17 % des Canadiens âgés de 16 à 65 ans et 21 % des Québécois du même âge possèdent une capacité de lecture limitée. Selon la Fondation pour l'alphabétisation, entre 480 000 et un million de Québécoises et de Québécois sont faiblement alphabétisés.

Ces personnes de tous âges vivent quotidiennement les mêmes difficultés et les mêmes émotions : la gêne d'avouer leur handicap de lecture et d'écriture, la crainte de perdre leur emploi à cause de cela et la peur de ne pas s'en trouver un autre à cause de leur manque de formation de base, une formation maintenant requise dans tous les milieux de travail.

Un groupe d'intervention : l'Ardoise

Il arrive heureusement que les obligations de la vie et la volonté de s'en sortir prennent parfois le dessus sur le repli sur soi, sur l'isolement. Dans les groupes populaires et les syndicats (voir l'encadré), le personnel et les outils sont là, à notre portée.

Située dans un quartier populaire à proximité du centre-ville de Sorel-Tracy, l'Ardoise du Bas-Richelieu est un groupe d'intervention en alphabétisation accrédité par le ministère de l'Éducation du Québec. « Une personne sur quatre connaît des difficultés de lecture et d'écriture dans le Bas-Richelieu », indique Monique Roberge, sa directrice.

Les causes de l'analphabétisme peuvent être multiples : individuelles, familiales et sociales. À Sorel-Tracy, comme dans d'autres villes fortement industrialisées, l'attrait pour les emplois bien rémunérés sans que soit requise une formation particulière a pu contribuer « au fait que des personnes ne sentent pas le besoin de se former ou de poursuivre des études », souligne Monique Roberge. Elle se souvient que lors de la fermeture de Soreltex, il y avait des travailleurs de 50 ans qui ne savaient ni lire ni écrire, mais qui savaient compter !

Il vient un temps où les gens n'ont plus le choix, où ils sentent le besoin d'être comme tout le monde. « Alors ils viennent nous voir », relate la responsable de l'Ardoise. Avouer ses difficultés de lecture et

Photos : Alain Chagnon



Monique Roberge

d'écriture constitue le premier pas pour s'en sortir.

Ce groupe d'alphabétisation a aussi mis sur pied une expérience originale qui a créé un pont entre ces adultes en formation de base et les enfants du quartier. La Joujouthèque, à laquelle est annexé un atelier de reliure (boudinage), est une entreprise d'économie sociale qui met des jeux éducatifs à la disposition des jeunes des familles démunies du quartier. Trois personnes qui suivent leur formation de base à l'Ardoise travaillent à la Joujouthèque. « Si nous avions eu accès à des jeux éducatifs, nous ne serions peut-être pas ici, nous disent-ils », relate Monique Roberge. À l'Ardoise, quatre employé-es aident des personnes à devenir des citoyens à part entière.

Sortir de l'isolement

« J'étais un gars renfermé. Je voulais devenir un citoyen normal. Depuis que je suis ici, je me suis un peu dégénéré. » Après avoir travaillé durant plusieurs années dans une boulangerie soreloise, Claude Cournoyer a connu un épuisement professionnel. Peu alphabétisé — il avait terminé ses études en 5^e année — il s'est laissé convaincre par sa sœur Sylvie, en 1998, d'entreprendre une démarche d'alphabétisation. Aujourd'hui, en plus d'étudier à l'Ardoise et de travailler à la Joujouthèque, il est membre du conseil d'administration de ce groupe d'alphabétisation, et il n'est pas le seul à s'impliquer ainsi.

Arrivée aussi à l'Ardoise en 1998, Sylvie Cournoyer, qui est mère de famille, a accompli tout un parcours. La veille de notre entrevue, cette femme, qui avait de la difficulté à



Claude Cournoyer



Sylvie Cournoyer

Le goût d'apprendre

À la CSN, la formation en compétences de base est indissociable de la formation continue : c'est une préoccupation majeure ! Dans le contexte actuel du monde du travail, caractérisé par les changements technologiques, par les rationalisations et les restructurations d'entreprise, par la réorganisation du travail — des phénomènes qui peuvent être parfois accompagnés de licenciements —, l'acquisition des compétences de base par la formation continue en emploi est un incontournable.



Comme le souligne Denise Boucher, vice-présidente de la CSN : « Les militantes et les militants se sentent souvent démunis devant les lacunes de base que connaissent leurs collègues de travail. Certains hésitent à sortir de l'ombre. Nous avons donc convenu de produire un nouveau guide syndical intitulé *Le goût d'apprendre* afin que les syndicats puissent encore mieux passer à l'action. »

Ce guide a été élaboré à partir des expériences vécues par des syndicats affiliés à la CSN, notamment ceux des travailleuses et des travailleurs de l'environnement, des Autobus La Diligence, à Sainte-Adèle, de la Fonderie Horne de la mine Noranda, de Barry Callebaut, à Saint-Hyacinthe, et de Portes Celco, à Saint-Romuald.

s'exprimer, a été élue présidente du conseil d'administration. « Je suis venue ici pour apprendre à lire et à écrire davantage, mais aussi pour sortir de mon isolement. Je voulais être bien dans ma peau. Je vivais des problèmes et je n'avais pas confiance en moi. Ici, j'ai pris confiance en moi. Je sais maintenant que j'avance,

que je ne recule pas », confie-t-elle. Dans les prochaines semaines, elle travaillera aux préparatifs du 10^e anniversaire de l'Ardoise : organiser la fête bien sûr, mais aussi lancer une campagne de financement pour ce groupe populaire.

Michel Crête

Dix ans après le référendum et la fondation du Conseil central de la Montérégie

Débat lucide sur la souveraineté

1^{er} novembre 1995. Le Conseil central de la Montérégie tient son congrès de fondation dans une atmosphère difficile, au lendemain d'un référendum perdu de justesse par les souverainistes. Dix ans plus tard, le référendum de 1995 occupe à nouveau l'avant-scène politique avec le scandale des commandites du gouvernement libéral fédéral et la campagne à la direction du Parti québécois. Le Conseil central de la Montérégie décide donc de reprendre le débat sur la question nationale lors de son 10^e anniversaire. Gérald Larose et Claudette Carbonneau y participent.



Gérald Larose a convié la CSN à participer aux tables régionales du Conseil de la souveraineté.

« La souveraineté est aux peuples ce que la liberté est aux individus », affirme, d'entrée de jeu, Gérald Larose. Pour le président du Conseil de la souveraineté, deux pays n'ont pas encore accédé à leur souveraineté, l'un parce qu'on l'empêche, l'autre parce qu'il n'a pas encore décidé. Il s'agit de la Palestine et du Québec.

Dans la salle se trouvent des militantes et des militants qui, dix ans plus tôt, auraient bien aimé ouvrir leur congrès dans un Québec souverain. Le silence est complet. On pourrait entendre une mouche voler.

« L'indépendance du Québec, ce n'est pas le rejet de l'autre, c'est le désir de s'affirmer, de maîtriser l'ensemble de ses pouvoirs, de

ses décisions collectives pour contrôler sa propre destinée et son cheminement dans le concert des nations », affirme de son côté la présidente de la CSN qui considère que la souveraineté est indissociable d'un projet de société.

Manifeste d'inspiration néolibérale

Au même moment où se tient ce débat, une véritable petite bombe éclate au Québec. Lucien Bouchard, l'ancien premier ministre péquiste, tête d'affiche du camp pour le Oui lors du référendum de 1995, dévoile un manifeste intitulé *Pour un Québec lucide* signé par un groupe d'une douzaine de personnes d'allégeance tantôt fédéraliste,

tantôt souverainiste. Le manifeste d'inspiration néolibérale va soulever de sévères critiques et relancer le débat sur le projet de société.

Dans la salle où les militantes et les militants sont réunis, personne n'a encore lu le manifeste. Claudette Carbonneau et Gérald Larose réussissent à en prendre connaissance à toute vitesse. Les grands syndicats sont accusés de maintenir le Québec dans un *statu quo* qui risque de le transformer en fossile du xx^e siècle.

Pour l'ancien président de la CSN, un projet de société au Québec commande un passage obligé par la souveraineté, ce dont il n'est nullement question dans le manifeste. L'empiètement massif du gouvernement fédéral dans les compétences des provinces, le pouvoir grandissant d'Ottawa en

matière de dépenses publiques en raison de ses surplus budgétaires et le discours fédéral *nation building* rendent plus que jamais, selon lui, la souveraineté nécessaire.

Trois défis majeurs

Gérald Larose identifie trois défis majeurs. En premier lieu, sur notre planète où les événements, les échanges et la production industrielle pulvérisent les frontières, le Québec n'a plus à se situer par rapport au Canada. Il doit plutôt se négocier, dit-il, un espace à l'échelle internationale.

La mondialisation force, en second lieu selon lui, une re-définition du rôle de l'État. Ce qu'il faut, ce n'est pas une réduction du rôle de l'État, comme le prône Jean Charest, c'est une amélioration de ses mécanismes, de ses institutions, et surtout la valorisation d'une participation citoyenne, pas seulement tous les quatre ans. Enfin, il propose de reconnaître l'apport culturel de toutes les communautés à l'héritage canadien-français. « La nouvelle citoyenneté québécoise doit fondre toutes les diversités, pour devenir une



Plusieurs interventions ont porté sur la nécessaire mobilisation.

Photos : Michel Giroux

« La souveraineté est aux peuples ce que la liberté est aux individus. »

citoyenneté originale, propre au Québec. »

Mais le projet souverainiste, soulignent plusieurs militantes et militants, ramène la question de la mobilisation. Certains se disent préoccupés par la relève ; d'autres parlent de l'obligation de s'impliquer comme citoyennes et citoyens et comme travailleuses et travailleurs ; d'autres encore rappellent qu'il n'y a pas d'organisation mieux enracinée dans toutes les régions du Québec que le mouvement syndical.

Même si la mobilisation demeure un défi, Claudette Carbonneau croit que l'expérience du dernier référendum a donné de la maturité aux militantes et aux militants, ce qui devrait faciliter la mise en place de nouvelles coalitions entre la société civile et les forces progressistes.

Et l'exemple islandais pourrait bien servir de modèle à celles-ci. « Il est éloquent, note Gérard Larose. L'Islande, cete petite île d'origine volcanique plus petite que Terre-Neuve, a obtenu son indépendance du Danemark en 1944. C'est aujourd'hui le pays qui a le PIB le plus haut, les écarts de richesse les moins grands, les politiques les plus progressistes en matière de santé et d'environnement. En comparaison, Terre-Neuve, qui décide d'entrer dans le Canada en 1945, est aujourd'hui la province la plus pauvre du pays. » Pour le président du Conseil de la souveraineté, l'indépendance « c'est la seule décision structurante qu'on n'a pas encore prise. C'est le dernier acte de la Révolution tranquille. Et on n'a pas besoin d'haïr le Canada, il ne nous manque que la volonté ! »

Michelle Filteau

Repères historiques

La question nationale est intimement liée à l'histoire de la CSN.

- En 1921, la CTCC, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada qui deviendra la CSN, est fondée pour se démarquer du syndicalisme américain et des grands syndicats anglophones canadiens.
- 1928 : La CSN exige du gouvernement fédéral qu'il publie dans les deux langues son rapport annuel sur l'organisation ouvrière au Canada.
- 1951 : Le congrès demande que les panneaux de signalisation routière soient uniquement en français.
- 1965 : Enquête sur la langue de travail qui démontre que l'usage de l'anglais est très répandu.
- 1966 : Avec d'autres organisations, la CSN se prononce en faveur du droit à l'autodétermination du Québec.
- 1970 : Dénonciation de la loi sur les mesures de guerre.
- 1979 : La CSN estime que le peuple québécois doit s'inscrire dans une démarche d'appropriation d'un ensemble de pouvoirs aux plans économique, politique et culturel.
- 1980 : Recommandation de voter OUI au référendum.
- 1981 : Dénonciation du rapatriement de la Constitution à l'encontre du Québec.
- 1987 : Dénonciation de l'accord du Lac Meech.
- 1990 : Prise de position du congrès de la CSN pour l'indépendance du Québec.



Une atmosphère électrisante régnait au CepsuM à l'occasion du grand spectacle qui soulignait le 10^e anniversaire du référendum, le 29 octobre. La relève était présente autant sur la scène que parmi les spectateurs.

Photo : Alain Chagnon

Échec du 4^e Sommet des Amériques

Les pays du Sud disent non à la ZLEA !

Il y avait quelque chose de particulièrement sympathique derrière la résistance initiée par les pays du MERCOSUR (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) et le président populiste vénézuélien Hugo Chavez lors du dernier Sommet des Amériques, qui a réuni les 34 chefs d'État des Amériques à Mar del Plata, en Argentine, les 4 et 5 novembre 2005. Normal, quand les pays du Sud réussissent à ralentir les élans hégémoniques de Washington, les mouvements sociaux applaudissent et espèrent que le combat pour « un autre monde est toujours possible ».

Convoqués pour débattre principalement de la lutte à la pauvreté et de la démocratie, les alliés de Washington, le Canada en tête, ont tenté sans succès de relancer les discussions entourant la Zone de libre-échange des Amériques. Cependant, depuis sa mise au rancart lors du Sommet de Miami, à l'automne 2003, à cause d'un différend sur l'agriculture¹, les pays du MERCOSUR se disent ouverts à reprendre les discussions sur la ZLEA, à condition que soit réglée l'épineuse question agricole.

3^e Sommet des peuples des Amériques

Juste avant la tenue de ce 4^e Sommet des chefs d'État s'est déroulé le 3^e Sommet des peuples des Amériques, auquel ont participé plus de 40 000 personnes. Un peu comme nous l'avions fait à Québec lors du 2^e Sommet des peuples, en avril 2001, les organisations populaires et syndicales ont profité de l'occasion pour débattre et mettre à jour leurs positions sur la mondialisation. Le Québec était bien représenté avec



« Bush fasciste, c'est toi le terroriste ! », ont scandé plus de 10 000 manifestantes et manifestants qui ont défilé dans les rues de Mar del Plata, en Argentine, lors du 4^e Sommet des Amériques. Les jours précédant ce sommet, il y avait des affiches comme celle-ci dans la ville pour demander au président américain de quitter le sol argentin : *Fuera Bush de la Argentina*.

une délégation de 25 personnes, dont trois de la CSN, regroupées en bonne partie sous la bannière du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC).

Ce Sommet des peuples a donné lieu à quelques bons échanges sur la stratégie à déployer à l'endroit de la mondialisation. Plusieurs organisations regroupées derrière l'Accord bolivarien (ALBA) du président du Venezuela, Hugo Chavez, ont tenté d'imposer leur « agenda » politique visant à enterrer définitivement la ZLEA. Plus nuancées, les organisations regroupées à l'intérieur de l'Alliance sociale continentale ont défendu

l'importance de mettre en avant d'autres solutions à l'intérieur d'un projet d'intégration continentale.

Une déclaration finale malgré tout

Sans tambour ni trompette, le Sommet des 34 chefs d'État des Amériques a donné lieu à l'adoption d'une déclaration finale qui pourrait poser les jalons d'une Charte sociale des Amériques. Bien qu'elle ne prévoie aucun mécanisme assurant la mise en application de ses principes, elle reconnaît néanmoins l'importance de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. S'appuyant sur le Pacte

des droits sociaux, économiques et culturels des Nations unies, cette déclaration invite les pays signataires à respecter les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), tels que le droit d'association, le droit de négociation et l'abolition du travail des enfants².

Quant au Sommet des peuples, il a permis à ses participantes et ses participants d'élaborer une kyrielle de revendications en lien avec les préoccupations que soulève la mondialisation des économies. Par exemple, lors du forum syndical qui s'est déroulé à l'intérieur de ce Sommet, les organisations présentes ont adopté une plate-forme afin de faire avancer les droits des travailleurs. Celle-ci pourra servir d'assise à une mobilisation éventuelle visant à interpeller les gouvernements qui se sont engagés à respecter les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs !

Jacques Létourneau

¹ Les pays du Sud exigent que les États-Unis lèvent leurs mesures protectionnistes en matière d'agriculture.

² Sylvie Dugas, « IV^e Sommet des Amériques. Vers une prise en compte des dimensions sociales de l'intégration » dans *La Chronique des Amériques*, n° 39, novembre 2005.

L'invitée
Esther Paquet

Les agences de placement temporaire ou la marchandisation du travail



Esther Paquet travaille depuis de nombreuses années à Au bas de l'échelle, un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, qui existe depuis 1975.

Le 17 octobre dernier, dans la foulée de la Marche mondiale des femmes, le ministre du Travail du Québec annonçait la mise en place d'un comité de travail sur les agences de placement temporaire. Ce comité « aura le mandat de faire le point sur les pratiques contractuelles et réelles de l'industrie du placement temporaire et de proposer des solutions aux iniquités constatées en ce domaine dans le rapport de M. Jean Bernier ».

Selon l'Enquête de 2003 sur les services d'emploi, les services de recrutement de travailleuses et de travailleurs temporaires ont généré 4,1 milliards en revenus d'exploitation au Canada et ces services ont touché environ 386 000 travailleurs.

Un bon nombre de personnes contacte Au bas de l'échelle pour des problèmes reliés aux agences de placement et, parmi ces problèmes, les clauses abusives d'exclusivité et de non-concurrence sont fréquemment mentionnées. En effet, après avoir signé un contrat avec une agence de placement, les personnes qui se font offrir un poste permanent dans l'entreprise cliente se retrouvent souvent dans l'obligation de payer de fortes pénalités à l'agence. L'entreprise cliente qui veut embaucher ces personnes doit, elle aussi, payer à l'agence des pénalités importantes. L'entreprise cliente doit, en quelque sorte, « acheter » à l'agence la personne qu'elle désire garder à son emploi. On comprend que ces dispositions restreignent grandement l'accès à des postes permanents et amplifient la précarité.

Certaines clauses empêchent même des travailleuses et des travailleurs d'occuper un emploi dans toute entreprise desservie par l'agence pour une durée allant parfois jusqu'à deux ans après la fin de ce contrat, et cela, sur un territoire pouvant couvrir tout le Québec. Rien de moins ! Des personnes se retrouvent ainsi grandement limitées dans le droit de gagner leur vie à l'aide de leurs compétences et de leur expérience. Leur seule solution est de contester ces clauses abusives devant les tribunaux civils, ce qui n'est pas à la portée de tous.

Les agences de placement temporaire visent à faire des profits, tout comme les entreprises clientes auxquelles elles fournissent de la main-d'œuvre. Entre les deux, se retrouvent des travailleuses et des travailleurs qui ne savent pas toujours qui est leur employeur ni quels sont leurs droits. Il est grandement temps que les pratiques des agences de placement soient régies et encadrées au Québec.

Le comité de travail du ministre Lessard traitera-t-il des vrais problèmes et apportera-t-il de vraies solutions ? Compte tenu des actions de ce gouvernement jusqu'à ce jour, on peut légitimement en douter. Mais ce qui est certain, c'est qu'au bas de l'échelle y sera pour défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs d'agences de placement temporaire. Pour 2006, souhaitons-nous de faire des gains dans ce dossier méconnu, qui touche une part de plus en plus importante de la main-d'œuvre du Québec.

Perspectives  **CSN**

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux
514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination
Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Rédaction
Benoit Aubry, Normand Boivin,
Michel Crête, Michelle Filteau,
Henri Jalbert, Maroussia Kishka,
Jacques Létourneau, Jean-
Sébastien Marsan, Denise Proulx,
Daniel Raunet, Yvan Sinotte
Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Ginette Gaudreault
Conception graphique
Jean Gladu

Soutien technique :
Carole Archambault
Photographes
Associated Press, Alain Chagnon,
Robert Fréchette, Michel
Giroux, Presse canadienne,
contributions militantes
Caricaturiste
Boris
Impression
Les syndiqué-es CSN de
l'imprimerie Impart-Litho
Distribution
Module de distribution de la CSN

**Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus**
514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque et
archives Canada, 2005
Envoi de poste publication
n° de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne
pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

